

## Verbatim du conseil d'administration du 9 avril 2024

### **Collège A - Professeurs et personnels assimilés**

#### Membres présents ou représentés

Madame Marie-Claude BRINDISI (procuration à Madame Emmanuelle PUCÉAT),  
Monsieur Bruno DOMENICHINI,  
Monsieur Luc IMHOFF,  
Madame Emmanuelle PUCÉAT,  
Monsieur Stéphane TIZIO,  
Monsieur Vincent THOMAS.

### **Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés**

#### Membres présents ou représentés

Monsieur Paul ALIBERT,  
Monsieur Laurent BRACHAIS,  
Madame Peggy CÉNAC,  
Monsieur Lionel CROGNIER,  
Madame Elsa LANG-RIPERT,  
Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND (présente jusqu'à 16h45 puis procuration à Madame Elsa LANG-RIPERT).

### **Collège des personnels BIATSS**

#### Membres présents ou représentés

Monsieur Cédric CLERC,  
Monsieur Éric DAUBIGNEY,  
Madame Michaële HERBST,  
Madame Virginie KILANI,  
Monsieur Guy-Daniel LIGAN.  
Monsieur Oumar SOW.

### **Collège des usagers**

#### Membres présents ou représentés

Madame Maxence COGNARD,  
Madame Lia GODINHO (présente jusqu'à 15h15 puis procuration à Monsieur Maxence ROULLIAT),  
Madame Thaïs MASSON,  
Monsieur Maxence ROULLIAT,  
Monsieur Antoine SABATIER (présent jusqu'à 16h50),  
Monsieur Maxime VIGNERON (présent jusqu'à 16h05).

### **Personnalités extérieures**

#### Membres présents ou représentés

Madame Xavière CASTANO (présente jusqu'à 16h45),  
Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX,  
Monsieur Denis HAMEAU (présent jusqu'à 16h puis procuration à Monsieur Lionel CROGNIER),  
Madame Laurence KLEIN (présente jusqu'à 15h30),  
Monsieur Brice LÉTHIER (présent jusqu'à 15h30 puis procuration à Monsieur Stéphane TIZIO),  
Monsieur Freddy SERVEAUX (procuration à Monsieur Vincent THOMAS),

#### Membre excusé

Madame Marylin VANTARD.

#### Membre absent

Madame Laëtitia MARTINEZ.

### **Personnes présentes à titre consultatif**

Madame Laurence BRONNER, Directrice générale des services adjointe,  
Monsieur Gracian DIDIER, Représentant de Madame la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,  
Chancelière de l'université de Bourgogne,  
Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,  
Madame Murielle PIERRE, Directrice générale des services adjointe,  
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

### **Invités**

Madame Emmanuelle ASHTA, Directrice du pôle documentation,  
Monsieur Dominique DELMAS, Conseiller spécial du Président de l'université,  
Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'université,  
Monsieur Fabrice HERVÉ, Vice-président délégué au budget, aux finances et au pilotage,  
Madame Valérie LORENTZ, Directrice du pôle des ressources humaines,  
Monsieur Philippe PERROT, Vice-président délégué au patrimoine et la stratégie des sites territoriaux,  
Madame Sandrine ROUSSEAUX, Vice-présidente déléguée à la formation (licences et masters),  
Monsieur Philippe THOMAS, Directeur du SEFCA.

## Ordre du jour :

I - Informations du Président.....	1
<u>Point A</u> : Points soumis à discussion.....	4
II - Verbatim du conseil d'administration du 11 mars 2024.....	4
III - Approbation de la délibération par laquelle le conseil d'administration réitère sa volonté de sortir de la COMUE UBFC.....	4
IV) Questions statutaires .....	19
Élections de représentants au sein de différents conseils et commissions :	
– Conseil documentaire du service commun de documentation (SCD)	
– Conseil des sports du service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS)	
– Conseil de gestion de l'Institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques (IREM)	
– Commission d'appel d'offres	
– Commission des statuts	
– Commission "Europe et international"	
– Commission Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE)	
V) Questions financières.....	23
Tarifs de formation continue et par apprentissage	
VI) Travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 25 mars 2024	
Demande d'accréditation du diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques.....	27
<u>Point B</u> : Points adoptés sans débat.....	28
VII) Tarifs, subventions et dons – Catalogue des EUD - Sorties d'inventaire – Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.....	28
VIII) Compte rendu des conventions hors subvention.....	28
1. Compte rendu des conventions hors subvention	
2. Compte rendu des marchés passés en 2023	
<u>Point C</u> : Questions diverses.....	29
Motion	

# VERBATIM

## DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE (SEANCE DU 9 AVRIL 2024)

*(La séance est ouverte à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,  
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

**Le Président.-** Mesdames et Messieurs, bonjour. Bienvenue dans ce conseil d'administration. A l'ordre du jour, l'approbation du verbatim du conseil d'administration du 11 mars 2024, la délibération par laquelle le conseil d'administration réitère la volonté de l'uB de sortir de la COMUE UBFC, des questions statutaires qui concernent, là encore, la vie institutionnelle de l'établissement avec des élections des représentants au sein de différents conseils et commissions, un travail qui sera à poursuivre au cours d'autres séances puisqu'on n'aura pas toutes les élections au cours cet après-midi, des questions financières qui seront abordées par le VP chargé des finances, les travaux de la CFVU, Sandrine Rousseaux vous en fera une présentation synthétique et des points adoptés sans débat sauf, évidemment, si vous souhaitez soulever des points, pour le moment nous n'avons pas eu de connaissance de cette volonté, et puis les questions diverses, il y a la question de la réforme de l'INSPE qui a été annoncée vendredi dernier, qui a suscité pas mal d'émoi dans la communauté universitaire, un émoi qui est très largement partagé, on abordera cette question en fin de réunion.

### I- Informations du Président

**Le Président.-** Entrons dans le premier point de l'ordre du jour par quelques informations livrées à votre connaissance.

Depuis notre dernière réunion du 13 mars, il s'est passé un certain nombre d'événements. Il y a eu mercredi 20 mars vers 17h30, à côté du Multiplex, un incident sur le campus et dont on redoutait un peu les conséquences. Une voiture a été incendiée devant la cité universitaire Antipodes. Dès qu'on s'en est aperçu, les pompiers sont intervenus et ensuite c'est la brigade de recherche et d'intervention de la police qui est intervenue pour essayer d'appréhender les individus qui avaient probablement mis le feu à ce véhicule. La police a soupçonné que ces individus s'étaient réfugiés dans la cité universitaire Antipodes et ils ont, ainsi que l'université par l'intermédiaire de la direction générale des services, participé à l'évacuation et à la sécurisation du lieu. La BRI a pu fouiller la cité universitaire, en vain, les individus s'étaient échappés. C'est en rapport avec ce qui s'était passé quelques minutes avant aux Grésilles où il y a eu un échange de coups de feu sur un point de deal. Vous savez qu'en ce moment il y a une opération nationale « place nette XXL » qui se déroule, dans l'objectif de lutter contre les différents trafics de drogue. Dijon n'échappe pas à cette tension autour du marché de la drogue puisqu'il y a eu des

incidents assez graves, des morts entre des bandes rivales, manifestation, donc une petite conséquence, un dommage collatéral pour notre campus qui, heureusement, s'est bien fini, il n'y a eu aucune victime, les étudiants ont pu reprendre possession de leur chambre universitaire et la sérénité est revenue sur notre campus. Nous en sommes quittes pour une émotion importante. Je salue la réaction des services de l'université qui ont utilisé leurs véhicules pour se mettre en travers et empêcher l'accès à cette zone-là et ont éloigné l'ensemble des personnes qui se situaient sur le site. Je remercie également le CROUS qui a participé à l'opération en fournissant les clés qui permettent d'accéder aux chambres et donné toutes les informations dont la police avait besoin pour réaliser cette intervention. Il faut savoir que dès les premières minutes de cet incident j'ai eu le préfet au téléphone, en direct, il a pris mon appel pour m'expliquer ce qui se passait, je lui ai assuré que, dans le cadre des opérations de police, on se tenait à sa disposition pour permettre éventuellement d'appréhender les individus qui étaient recherchés. L'échange a été bref, en une minute on a fait le tour de la situation, il m'a dit que tout était sous contrôle et qu'il fallait protéger la population alentour. La direction générale des services, qui a assisté à l'opération, a trouvé beaucoup de sang-froid et de professionnalisme dans les forces de l'ordre, à la fois les pompiers qui sont intervenus de manière tout à fait efficace et rapide et la police qui était aussi en intervention. Voilà pour cet incident, on a communiqué le lendemain pour indiquer qu'avec le CROUS on avait mis en place une cellule psychologue pour les étudiants ou les personnes témoins de cet incident qui auraient pu être choquées ou affectées. Quelques personnes se sont manifestées mais très peu, tout est rentré dans l'ordre.

Autre information qui n'a rien à voir, qui concerne la thématique Science et société, vous savez que France université et le CNRS organisent « Ma thèse en 180 secondes » et ils ont publié la liste des finalistes. Cocorico, dans la liste des finalistes il y a un doctorant ou un docteur, je ne sais pas si la thèse a été soutenue, de l'université de Bourgogne qui s'appelle Bertrand Kaczmarek, qui fait sa thèse à LIR3S, qui a gagné sa place en finale nationale en présentant sa thèse, vous pouvez aller voir sur Youtube si ça vous intéresse, je suis allé voir la courte vidéo, 180 secondes, et effectivement, c'est quelqu'un de talentueux, très pédagogue, on comprend bien. C'est un doctorant ou un docteur qui a un parcours tout à fait remarquable puisqu'il était surveillant dans l'administration pénitentiaire. Il a repris des études de philosophie, est devenu PRAG, professeur agrégé de philosophie et a poursuivi par un parcours en thèse et il travaille, il y a un lien entre son travail de philosophe et son origine de l'administration pénitentiaire, puisqu'il travaille sur « Le mythe de la neutralité carcérale. Éléments pour une culture pénitentiaire », sous la direction du professeur de philosophie Jean-Philippe Pierron. Donc un beau parcours et qui se poursuit, j'espère qu'un jour ce docteur, ou futur docteur intégrera l'université, peut-être pas l'université de Bourgogne mais accédera à une carrière universitaire comme philosophe.

Autre information qui concerne cette fois-ci l'UFR STAPS. La semaine dernière s'est déroulée sur le campus, à l'UFR STAPS, la semaine olympique et paralympique, Lionel je parle sous ton contrôle, n'hésite pas. C'est un programme qui était très riche, très diversifié, en lien avec l'actualité sportive, on parle beaucoup des JO en ce moment, un peu de la Seine et de la possibilité de se baigner dedans, mais là c'est un peu éloigné du campus de l'université de Bourgogne, encore que, la Seine prend sa source pas très loin d'ici, vous le savez, vous pouvez remonter aux sources de la Seine. Donc il y a eu des ateliers, des conférences, des échanges sur les pratiques, tout cela était organisé en lien avec la célébration des jeux olympiques

et des athlètes. L'un des éléments remarquables et ça c'est bien pour le lien avec les générations à venir, c'est l'association à cet événement d'écoles de Dijon et du département et de collèges du département aussi et donc de très nombreux jeunes de ces établissements sont venus participer, il y avait une très belle organisation, beaucoup de jeunes, est-ce que je me trompe si j'annonce qu'il y a eu 1 000 jeunes qui sont venus sur notre campus ?

**M. Crognier.**- Un peu plus de 1 000, c'est assez énorme, en partenariat avec la ville en particulier, plus de 25 écoles, et aussi avec la cité éducative et, dans le contexte actuel, donc quartier des Grésilles et quartier Fontaine d'Ouche et je pense qu'on va pérenniser, on ne parle d'héritage encore, il faut d'abord qu'il y ait les jeux mais avec l'objectif d'accueillir chaque année sur le site, des enfants, des élèves, qui ont fait du handisport, du parasport et d'autres activités. Merci d'en parler.

**Le Président.**- Avec plaisir. En tout cas merci à tous ceux et à toutes celles qui ont participé à cet événement, les acteurs éducatifs des quartiers prioritaires de la politique de la ville mais les parents ont participé, les services de l'État, la préfecture était présente, les collectivités territoriales, les associations, les habitants, bref, c'était une œuvre collective qui célébrait le sport et ses valeurs.

Autre information qui concerne l'Alliance européenne Forthem. Du 8 au 12 avril, se déroule la deuxième édition de la semaine Forthem. C'est un rendez-vous qui vise à faire vivre notre campus européen et ce partenariat vraiment extrêmement intéressant qui nous lie avec huit autres universités, je le rappelle, presque du cercle polaire aux latitudes africaines avec Palerme qui est à peu près au niveau de Tunis. Donc un moment durant lequel l'université de Bourgogne propose à l'ensemble de sa communauté des événements pour échanger, découvrir, s'informer, partager. Je vous renvoie au site internet de l'uB.

Autre point d'information, s'est tenue le 27 mars, l'opération LADYj.Tech organisée par Marie-Hélène Juillard-Randrian qui est vice-présidente de Dijon métropole, qui a organisé tout un après-midi et un début de soirée un événement dédié aux femmes et à la technologie. Si bien qu'on a eu des collègues chercheuses, entrepreneuses, à la fois les deux parfois, qui ont été mises à l'honneur autour de thématiques qui les concernaient. On a eu l'ophtalmologiste Catherine Creuzot-Garcher, la spécialiste de la vigne et du vin, Marielle Adrian qui est directrice de l'IUVV, on a eu une doctorante qui fait sa thèse sous la direction de Laurent Gautier en thèse Cifre avec l'entreprise (*mot inaudible*), qui a fait un parcours de LEA et qui travaille sur la traduction automatique avec l'intelligence artificielle. Enfin, on a eu plein de parcours très différents et c'était absolument remarquable. J'ai trouvé que ce qui était présenté, d'abord montrait une chose, c'est que femmes sont des chercheurs et des entrepreneurs comme les autres, ce n'est pas discutable, personnellement je n'en doutais pas, mais là en tout cas on en a vu une magnifique démonstration et une confirmation. Et puis ça a quand même prouvé autre chose, c'est qu'il y a des liens finalement très forts entre la recherche et l'innovation avec sa traduction par la création de start-up et parmi les femmes qui étaient présentes et qui ont témoigné de leur expérience, il y avait une docteur en biologie appliquée à la médecine qui a monté une start-up, une jeune femme de moins de 30 ans, qui a monté une start-up qui permet de marquer par des produits fluorescents les tissus cancéreux du corps, et lorsque un chirurgien opère un organe, il y a injection de ce produit et seuls les tissus cancéreux sont identifiés par cette couleur vert fluo et donc ça permet parfois même de découvrir des tissus au moment où on opère et de les

retirer pour éviter la prolifération de la maladie. J'ai été ébloui, véritablement, par l'innovation, ça vient de nos labos, cette jeune femme a fait son doctorat ici et met à la disposition par un projet entrepreneurial, cette technique-là, à la disposition de l'ensemble des chirurgiens oncologues. Des tas de choses comme ça très différentes, dans différents domaines, montrant que la tech, l'innovation, la recherche, l'entrepreneuriat, c'est aussi bien évidemment pour les femmes.

Voilà les points d'information que je voulais livrer à votre connaissance avant de rentrer dans les autres points de l'ordre du jour. Vous pouvez réagir, si vous le souhaitez sur ces différents points. Je rappelle que nous parlerons de la réforme des INSPE en fin de séance, au titre des questions diverses.

Nous pouvons poursuivre avec l'approbation du verbatim du conseil d'administration du 11 mars 2024.

### **Point A : Points soumis à discussion**

#### **II – Verbatim du conseil d'administration du 11 mars 2024**

**M. Tizio.-** Donc effectivement, le premier point à l'ordre du jour est l'approbation du verbatim du conseil d'administration du 11 mars dernier. Vous l'avez reçu, est-ce qu'il y a des remarques à propos de ce verbatim ? S'il n'y en a pas, je vous propose de l'adopter.

Qui refuse de prendre part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

**30 voix pour (unanimité)**

**M. Tizio.-** Je vous remercie.

#### **III – Approbation de la délibération par laquelle le conseil d'administration réitère sa volonté de sortir de la COMUE UBFC**

**Le Président.-** Troisième point à l'ordre du jour qui concerne la délibération par laquelle le conseil d'administration réitère sa volonté de sortir de la COMUE UBFC. Petit historique peut-être de cette proposition de délibération. Le 1<sup>er</sup> septembre 2022, le conseil d'administration de l'université de Bourgogne s'était réuni et parmi les points à l'ordre du jour figurait une question qui était formulée de la manière suivante « Politique de site ». Cet ordre du jour avait été modifié par cet ajout quelques jours avant la réunion pour évoquer cette question avec, en séance, une proposition de délibération actant de la sortie mais actant également de la volonté de continuer à travailler avec, évidemment, les autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Bourgogne-Franche-Comté.

Cette délibération, après suspension de séance pour permettre des échanges entre listes, a été adoptée par 22 voix pour la sortie et 1 voix contre. Un recours devant le rectorat a été introduit en contrôle de légalité par le SGEN-CFDT et ce recours avait été rejeté. Un autre recours a été introduit devant le tribunal administratif par le SGEN-CFDT également et figurez-vous que, quelque 18 mois après il a été accueilli par une décision du 21 mars 2024. Cette décision annule la délibération du 1<sup>er</sup> septembre 2022 pour des motifs de forme, c'est ce qu'on appelle en droit administratif des motifs tenant à la légalité externe de la décision c'est-à-dire les conditions dans lesquelles elle est prise, pas pour les décisions mais pour des problèmes de fond. Donc l'essentiel de la motivation repose sur le fait que la

convocation a été tardive et insuffisamment précise pour permettre aux administrateurs de délibérer en toute connaissance de cause. On avait fait valoir devant le tribunal administratif que le sujet avait été largement évoqué dans cette instance comme dans les autres conseils centraux et les conférences des directeurs de composante et de laboratoire. Néanmoins, ça n'a pas suffi à convaincre les premiers juges. Donc aujourd'hui, évidemment, nous nous réservons le droit de faire appel de cette décision qui semble tout à fait contestable quant à son fondement. Mais néanmoins, je crois qu'on a suffisamment perdu de temps, il se trouve qu'aujourd'hui la COMUE elle-même est en fin de vie. Elle a modifié ses statuts pour prendre acte de la sortie de BSB qui n'a pas été contestée et de l'uB qui l'était. Je crois qu'il faut avancer dans la mesure où les autres acteurs de la COMUE sont en train d'avancer aussi, de créer leur propre EPE et donc les bases d'une convention de coordination territoriale entre, d'un côté, la Franche-Comté, reconnue par l'État comme site, et la Bourgogne reconnue par l'État comme autre site de Bourgogne Franche-Comté, veillera à ce que nous puissions poursuivre le travail commun, sachant que, je le rappelle, à aucun moment il n'a été question d'abandonner ces travaux communs et si l'activité de certains chercheurs a été perturbée, ce n'est pas en raison de la délibération du 1<sup>er</sup> septembre 2022 mais en raison de la décision prise par l'État de suspendre les PIA. Je rappellerai qu'il n'y a qu'en Bourgogne-Franche-Comté que la dissolution d'une COMUE, un retrait de COMUE, s'est accompagné par ces suspensions. En tout cas, il faut aujourd'hui avancer dans le sens de l'histoire et donc la délibération qui vous a été communiquée il y a plus de 8 jours, cherche à provoquer ce mouvement ou en tout cas à le maintenir. Évidemment, vous avez la parole.

**M. Domenichini.-** Ma question est simple, pourquoi les PIA ont-ils été suspendus si ce n'est pas lié à la décision de l'uB de sortir de la COMUE ?

**Le Président.-** Je n'ai pas dit le contraire, j'ai dit que l'État avait décidé de suspendre les PIA en raison de la sortie de la COMUE. J'ai dit qu'on était le seul site en France où c'était arrivé et donc je prends acte du traitement différencié qui est appliqué au site Bourgogne-Franche-Comté par rapport au site parisien, au site Breton, au site Montpelliérain, etc., c'est tout, je prends acte.

Peggy Cénac.

**Mme Cénac.-** J'ai des questions sur les conséquences de cette décision, en particulier pour les rémunérations des doctorants. Comment vont-ils être rémunérés en cette période intermédiaire ? On a eu des informations ou, en tant qu'élus, comme je siège au CAC de la COMUE, on nous a dit que de fait, normalement à partir du 1<sup>er</sup> avril, les élus uB ne devaient plus siéger, mais ils y résistent. Par contre, les élus de BSB comme il n'y a pas d'annulation de la décision de BSB de sortir, eux ne participent plus au CA et au CAC en particulier de la COMUE, et est-ce qu'on a une idée de la modification du calendrier que ça va engendrer et comment vont se passer les choses de façon intermédiaire et les décisions qui ont été prises et qui s'appuyaient sur la sortie de la COMUE, de l'uB, est-ce qu'elles sont invalidées aussi ? Enfin des questions pratiques sur les conséquences de la décision.

**Le Président.-** J'ai des éléments de réponse pour chaque... Rémunération des doctorants, ça ne change rien, les contrats doctoraux qui sont en cours et pour lesquels la COMUE UBFC est employeur sont maintenus. Si UBFC disparaît d'ici

2025 par exemple, il faudra ventiler à la fois les contrats entre les établissements hébergeurs et puis évidemment les rémunérations y afférant ou plutôt les subventions qui permettent de les rémunérer. Donc ça, ça va être un travail administratif, technique, et on fera tout pour, qu'évidemment, les doctorants ne subissent pas les conséquences.

Les élus CAC uB demeurent en fonctions, d'ailleurs je pense qu'il y avait une analyse de la fin des mandats des élus de l'uB qui était peut-être erronée. Pourquoi ? Parce que, et ça, ça rejoint la question des élus BSB, les élus BSB demeurent aussi en place parce que, en réalité, les statuts d'UBFC ont été modifiés et cette modification n'avait pas donné lieu encore à homologation par décret. Ça signifie que le décret antérieur était toujours en application. Si bien que l'analyse qui a été faite de la fin des fonctions et du mandat des élus au 31 mars 2024 n'était pas la bonne, et tant que les nouveaux statuts ne seront pas publiés par décret, il faudra que les élus actuels continuent de siéger, c'est le régime actuel qui s'applique.

Ensuite, les éléments de calendrier. Là encore, il y a eu, à mon avis, une méprise sur la portée des statuts. Les statuts prévoient que la notification de sortir de la COMUE doit se faire au moins 18 mois avant la fin du contrat de site. C'est le délai qu'on avait respecté à l'époque, à quelques semaines près. Il se trouve qu'aujourd'hui j'ai échangé avec le cabinet de la ministre sur ce point et une question écrite a été posée par l'administrateur provisoire de la COMUE au ministère pour avoir une réponse écrite. À ce jour je n'ai pas eu de réponse écrite, j'ai simplement eu un échange, une analyse que j'ai partagée avec le cabinet de la ministre. Il se trouve que cette condition de notification 18 mois avant la fin du contrat de site n'est plus réalisable, pour deux raisons. La première, c'est que le contrat de site qui nous liait a pris fin le 31 décembre dernier. La seconde raison, c'est que la ministre a fait des déclarations par lesquelles elle n'entend plus que des contrats de site soient conclus et l'État souhaite remplacer les contrats de site par les conventions d'objectifs, de moyens et de performance, les COMP. Or, les COMP se font par établissement. Donc, ça signifie que ce qui est prévu dans les statuts de la COMUE, toujours en vigueur puisque le décret nouveau n'a pas été publié, ces statuts comportent ce qu'on appelle une formalité impossible et en droit administratif, la théorie des formalités impossibles fait que, quand un acte ne respecte pas une formalité qui, de toute façon est impossible, on ne peut pas l'annuler sur ce fondement. Il nous faut une réponse écrite du ministère pour qu'il se positionne là-dessus mais de toute façon, on voit bien que le ministère fait parfois des analyses qui sont invalidées par le juge, mais j'ai relu quelques auteurs que j'avais lus il y a très longtemps au cours de mes études et qui disaient, Stirn notamment, qui écrivait que pour cette règle-là il n'y a pas vraiment de fondement juridique ou de principe juridique, c'est simplement à l'impossible nul n'est tenu. On est exactement dans cette situation-là, c'est-à-dire que là on n'est plus en possibilité de respecter. Alors si cette analyse est confirmée, cela signifie que pour le calendrier, et ça a été le sens du dernier conseil des membres UBFC auquel j'ai participé la semaine dernière, c'est que les partenaires attendent qu'on aille vite parce que, comme je le disais, la COMUE est exsangue, ses résultats économiques sont catastrophiques, il n'y a plus grand monde dans les locaux, il n'y a plus véritablement de projets dans le cadre de la COMUE et les uns et les autres sont en train de se réunir, semble-t-il, dans un EPE. Donc je crois que la situation est arrivée à son terme et la question qui m'a été posée au dernier conseil des membres c'est « quand est-ce qu'on aura la délibération du 9 avril ? ». Déjà, il faut qu'elle soit votée, ils étaient informés de l'ordre du jour, déjà il faut qu'elle soit votée, c'est un premier point, mais je leur ai dit



que si elle était votée on l'éditerait parce que le PAJI est toujours extrêmement réactif, je ne sais pas si vous l'avez remarqué mais le PAJI est toujours extrêmement réactif sur les délibérations, dès qu'on en a fini du conseil d'administration, en général les petites mains du PAJI les visent, vérifient les votes, etc., et, en général, c'est mis à ma signature le lendemain matin. Donc je leur ai dit que si la décision, la délibération est réitérée et si nous sommes en fonctionnement habituel du PAJI, alors à ce moment-là, dès le 10, je transmettrais par mail et par courrier avec accusé de réception pour respecter une forme qui à mon avis est obsolète, peu importe, la délibération. L'administrateur provisoire de la COMUE le souhaite parce que il souhaite repasser devant ses instances, cette décision, pour réitérer la modification des statuts telle qu'elle avait été réalisée à l'unanimité des membres du CA d'UBFC.

Nullité subséquente, c'est la nullité d'acte qui aurait été pris sur le fondement d'un acte nul. En fait, on a cherché, on n'en a pas trouvé alors peut-être que certains en trouveront mais on n'en a pas trouvé parce que, en réalité, la sortie d'UBFC n'était pas actée au moment où on a reçu la délibération. On était toujours membre et on a tout fait normalement. Alors personne n'a fait l'analyse de l'ensemble des actes qui ont été pris depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022 par la COMUE mais aucun de ces actes-là, à ma connaissance, n'est contesté et donc ce qui n'est pas contesté reste dans l'ordre juridique jusqu'à annulation du juge et au bout d'un moment il y a prescription et il y a des délais de recours. Donc, à ce jour, je n'ai pas connaissance d'un seul acte qui serait affecté au titre de ce mécanisme de nullité subséquente.

Peggy ?

**Mme Cénac.**- J'avais en tête par exemple le vote des statuts de l'EPE ou toutes les choses qui ont été rapatriées de la COMUE vers nous suite à la décision de la sortie.

**Le Président.**- Alors non, parce que ce qui a été rapatrié vers nous, pour le moment, ça s'est fait sur la base d'un consensus, je ne sais pas s'il y avait grand-chose. L'autre point, l'EPE, là aussi, dialogue avec le ministère, la construction de l'EPE est totalement indépendante de la question de la COMUE parce qu'un établissement qui est membre d'une COMUE peut parfaitement se transformer en EPE, rien ne s'y oppose. Donc ça, c'est un échange aussi avec le cabinet de la ministre, qui n'est pas écrit, qui est oral. Je suis allé vérifier dans l'ordonnance de 2018, je suis allé vérifier dans le code de l'éducation, je n'ai pas tout relu et c'est sous réserve éventuellement de l'analyse contraire qui serait fondée sur un texte qui le prévoit, mais cette situation n'a jamais été envisagée par le législateur.

**Mme Cénac.**- Merci pour vos réponses et comme j'ai la parole, je veux donner notre avis sur la question qui nous est posée aujourd'hui. Donc, comme j'avais eu l'occasion de le dire le 1<sup>er</sup> septembre 2022, le SNESUP s'est toujours opposé à la construction de la COMUE, n'a eu de cesse de demander des consultations de la communauté que ce soit par référendum, à chaque élection, à chaque grand événement, je pense par exemple au grand congrès où des choses comme ça, on s'est toujours prononcé dans cette direction, là on ne l'a pas fait pour la simple et bonne raison que la façon dont s'est tenue la dernière campagne pour les élections aux conseils centraux nous laisse penser qu'en fait la consultation a eu lieu, on prend le résultat final avec votre réélection, étant donné les éléments qui ont été portés dans la campagne, comme une adhésion de la communauté à cette sortie de la COMUE. Et donc, nous ne changerons pas notre vote par rapport au

1<sup>er</sup> septembre. Pour nous, l'erreur n'est pas de sortir de la COMUE mais d'avoir créé cette COMUE, on avait émis beaucoup de réserves qui en grande partie se sont avérées être les problèmes auxquels nous avons été confrontés, donc on n' a pas de raison de changer de décision par rapport à cette question.

**Le Président.**- Merci pour cette explication.  
Maxence ?

**M. Roulliat.**- Oui alors je vais réagir sur ce que vous avez dit tout à l'heure concernant un traitement où on peut, par simple constat, se poser la question d'une éventuelle injustice dans le sens où on n'est pas la seule COMUE dans ce cas. Il y en a deux qui sont passées à l'ordre du jour du CNESER sur le dernier CNESER qui sont les COMUE de l'ENSAM et la COMUE Paris Nord, je crois, enfin deux COMUE sur le périmètre de Paris, ça a été et c'est rarement le cas, un vote favorable des élus du CNESER et qui, semble-t-il vont toutes les deux partir sur une CCD. Pour autant, il n'y a pas eu de gel de PIA, donc à la fois ça montre qu'il y a aussi, ce n'est pas juste un constat qu'on peut supposer de ce système COMUE, un modèle qui semble aller vers sa fin et en plus une certaine injustice sur la façon dont ça a pu être pris en tout cas sur ces différences parce que ça restait aussi des COMUE de base. Alors pas avec le même projet derrière, il n'empêche que ça restait aussi des COMUE et j'ai envie de dire qui était même plus proches. Elles étaient toutes les deux en Ile-de-France avec des établissements qui sont très proches géographiquement. J'en profite aussi d'avoir la parole pour justifier aussi notre vote. On est totalement favorable à cette sortie de la COMUE, alors je n'ai pas l'ancienneté de Peggy sur la création de la COMUE donc je ne pourrai apporter les mêmes retours. Pourtant, j'ai moi-même été l'administrateur de la COMUE pendant trois ans, notamment sur la fin de l'ISITE quand on nous l'a annoncée et effectivement il n'y avait plus rien. La dernière année du mandat, avant les nouvelles élections, on ne faisait que des actes administratifs. C'est-à-dire que les conventions on les repassait, on les signait, plus de projets, plus de projections, plus de vision d'avenir. C'était complètement enlisé et là, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022 où on a voté pour et on ne compte pas changer aujourd'hui, ça a complètement changé. On travaille, il y a des projets sur la recherche, sur la vie étudiante, sur la formation, des liens qui se font, qui sont plus proches parce qu'ils sont aussi parfois géographiquement sur le même campus. Et donc ça ne donne pas du tout la même projection et la même dynamique. Je reviens et, Monsieur le Président, je vous l'avais dit, on est très demandeurs à ce qu'on ait une réflexion sur la constitution d'un conseil qui aborde plutôt la partie vie étudiante, vie de campus, règlement intérieur, comme on a déjà eu l'occasion de vous le dire donc juste ce point-là que je vous resoumets aujourd'hui, mais vous êtes déjà au courant et j'aimerais notamment saluer aussi la façon parce que, aujourd'hui, on a une décision qui est annulée, une nouvelle décision qui est soumise, entre-temps il y a eu beaucoup de travail, notamment sur la constitution des statuts de cet EPE et qui a été très collégiale et fédérateur, c'est-à-dire qu'il y a eu un groupe de travail, tous les membres du conseil d'administration précédent étaient invités, on pouvait participer et honnêtement, on s'y est amplement retrouvé, sur des choses qu'on demandait, tout était intégré avec des choses qui n'étaient pas du tout habituelles sur d'autres EPE et statuts. Donc on est très favorables et on pense que c'est une très bonne direction à prendre et qui est prise.

**Le Président.-** Merci. Lionel ?

**M. Crognier.-** Oui, je voulais juste rappeler parce que je l'ai lu et je m'interrogeais là-dessus, que sur les 22 COMUE Fiorasio de 2013 qui avaient été fondées pour la plupart dans les années qui ont suivi, il n'y en a plus, sauf une à Rouen, donc elles ont toutes disparues, elles se sont toutes configurées, il n'en resterait qu'une.

**Le Président.-** A ma connaissance Lyon existe toujours, Toulouse.

**M. Crognier.-** Mais reconfigurées.

**Le Président.-** Je ne sais pas si ce sont des COMUE expérimentales, si elles ont déjà évoluées. En tout cas, politiquement, et avec le gouvernement actuel, les COMUE sont vouées à disparaître ou en tout cas à rester telles quelles et à terme à évoluer vers autre chose. Mais elles ne sont plus considérées comme étant une structure adaptée aux enjeux de l'enseignement supérieur et de la recherche actuels. Ce n'est pas mes propos, c'est ce que dit le gouvernement.

**M. Roulliat.-** Très rapidement sur ce que tu viens de dire, Lionel, la COMUE de Lyon, il y a un projet, c'était dans la presse, porté par Lyon 1. Donc on voit qu'il y a aussi une dynamique qui est plus que réfléchi et on voit que sur quelque chose de plus intégrant, il est choisi un autre format. Et pour ce qui est de Toulouse, effectivement elle existe toujours mais elle abrite des EPE et il y a une des universités de Toulouse qui a un EPE, donc il y a aussi ce cadre-là.

**Le Président.-** J'avais oublié cet exemple. Toulouse Capitole s'est transformée en EPE et est membre de la COMUE de Toulouse, absolument.

Paul Alibert ?

**M. Alibert.-** Merci. Moi, je voulais exprimer notre étonnement devant la forme et devant le fond à propos d'un point capital pour l'avenir de notre université et donc de tous les étudiants et les étudiantes et de tous les personnels.

Sur la forme d'abord. Les représentants du SGEN-CFDT, devant le tribunal administratif, outre le fait de dénoncer des vices de procédure qui ont été confirmés par le tribunal, ont toujours regretté l'absence d'un débat large, étendu bien au-delà du CA, à l'ensemble des personnels et aujourd'hui la formulation de l'ordre du jour nous pose un problème parce que l'intitulé est, je cite : « Approbation de la délibération par laquelle le conseil d'administration réitère sa volonté de sortir de la COMUE ». Cette formulation pose un problème parce que si on regarde la définition du mot délibération, selon Larousse une délibération, *c'est l'action de réfléchir, d'examiner une question, ou autre variante, examen réfléchi qui précède une décision*. Donc aujourd'hui on approuverait le fruit de quel examen réfléchi au sein du CA ? Alors si on me dit que les questions ont eu lieu, OK, les questions ont eu lieu il y a déjà 18 mois, pour autant qu'elles aient eu lieu, d'ailleurs. Elles auraient eu lieu dans le cadre du CA précédent, pour autant la composition du CA actuel n'étant pas la même que le précédent, il faudrait que nous votions aujourd'hui, que je vote aujourd'hui sur des discussions qui ont eu lieu, auxquelles je n'ai pas assisté ou auxquelles on n'a pas assisté pour certains d'entre nous. Donc les éléments qui pourraient nourrir notre réflexion pour poser un vote éclairé sur cette décision, pour

l'instant, moi, me manquent. On pourrait penser, dans la forme que prend ce point de l'ordre du jour, une volonté d'aller vite, d'éviter le débat et je pense là que la forme rejoint le fond. Mais sur le fond justement, l'annulation de la décision du CA, donc prise par le précédent CA, la précédente mandature, c'est l'occasion, à mon sens et on l'a déjà dit, d'ouvrir un débat qui n'a jamais eu lieu, et ça a été soulevé encore tout à l'heure, à l'échelle de l'ensemble des acteurs du site, sur la sortie de l'uB de la COMUE. Donc les demandes multiples des collègues du SGEN auprès de la présidence, d'ouverture de débat large, d'une vaste consultation autour de l'ensemble des usagers, des personnels, des étudiants, sont restées, je n'étais pas là, mais visiblement lettre morte.

La sortie de l'uB de la COMUE se traduit aujourd'hui par une situation qui est particulière puisque on va avoir la construction de deux EPE sur une région somme toute pas très grande. On aura deux projets d'EPE à l'échelle d'une seule et même région. Pendant la campagne, on a insisté sur le fait que la question du débat était vraiment centrale et nécessaire. Ça a été rappelé dans le cadre de la candidature de Bruno Domenichini, que l'équipe dirigeante de l'université a véritablement de très fortes obligations, qu'elle doit s'appuyer sur, je cite « une stratégie précise qui doit être comprise par tous et partagée par le plus grand nombre ». Or, la sortie de l'uB de la COMUE est intervenue en cours de mandature, elle ne faisait pas partie du programme sur lequel la majorité précédente avait été élue. Il me semble que c'est un point capital que de débattre de ça à l'échelle de l'ensemble de la communauté, ça mérite un vrai débat. Lors du CA précédent, le 11 mars, Denis Hameau nous a accusé de vouloir rejouer un match qui est terminé, et nous a expliqué, je cite, que « chacun doit construire sa propre trajectoire et qu'ensuite on se rejoindra », ce qui est une façon de voir et que je respecte tout à fait. Mais je pense qu'il fait une erreur fondamentale parce qu'il ne prend pas en compte l'évolution rapide et inéluctable du paysage de l'ESR français. C'est-à-dire que l'État nous donne aujourd'hui des outils, des outils transitoires parce que les COMUE ne sont pas faites pour durer, les EPE non plus, donc nous donne des outils, nous donne des moyens, des fonds, par exemple ISITE, aujourd'hui, et demain il ne les donnera pas. Au moment où on voudrait reconverger avec des moyens, ça ne sera pas possible. Ceux qui ne décident pas de prendre les outils aujourd'hui, n'auront pas moyens de les prendre demain, en tout cas c'est notre point de vue, les établissements ou les régions qui ne choisiront pas de prendre le train en marche maintenant vont rester en gare. Et alors quand la gare est coincée entre la gare de Lyon, la gare de Paris, la gare de Strasbourg, la gare de Nancy-Metz fusionnée, j'ai peur que ça soit un petit peu douloureux et approuver une délibération qui entérine ça, à mon sens, c'est une erreur. Donc nous, évidemment, nous voterons contre ce point inscrit à l'ordre du jour et voter contre cette délibération, ce n'est vraiment pas une volonté de rejouer un match qui est perdu. Voter contre cette délibération, ça ne veut pas dire qu'on veut conserver la COMUE comme elle était encore le mois dernier. Voter contre cette libération, c'est voter pour l'ouverture des débats et des discussions riches pour ouvrir une réflexion commune au sein du CA mais surtout au-delà. Vous ne pouvez pas dire qu'il y a eu une discussion large, il y a eu des points d'information avec les directeurs de composante mais dire qu'il y a eu un vrai débat au sein de l'uB, parmi les personnels, sur le fait de sortir de la COMUE, je regrette, mais je considère que ce n'est pas le cas et je ne suis pas le seul. Donc, voter contre la délibération aujourd'hui, en fait, c'est voter pour poser une réflexion, pour proposer à nos ministères une solution qui serait cohérente et unique à l'échelle de la région, peu importe la forme.

Alors, je ne me fais pas beaucoup d'illusions, j'ai ma petite idée de l'issue de ce vote. On va probablement laisser passer le train mais il restera le verbatim et dans le verbatim, les générations qui vont se succéder, d'étudiants, d'enseignants-chercheurs, personnels, pourront lire, à l'avenir, les positions des uns et des autres et puis finalement, constater qui avait tort et qui avait raison. J'espère vraiment que j'aurai tort, mais je ne peux pas penser que ça se passe comme ça. Fort de ma petite expérience à l'international, qui n'est pas immense mais qui est probablement plus importante que pas mal de gens ici, je peux vous dire de cette expérience-là, qu'il est absolument capital pour être visible à l'échelle internationale, d'être nombreux, regroupés et forts à cette échelle-là. Donc si le CA aujourd'hui choisit de sortir ou prend l'option de sortir de la COMUE UBFC ou en tout cas ce qui va succéder à la COMUE, je propose qu'on réfléchisse collectivement à la mise en place d'indicateurs objectifs, qualitatifs et quantitatifs qui nous permettent de suivre les conséquences de cette sortie dans un futur proche. Les indicateurs sont multiples, ça peut être les fonds levés, ça peut être le nombre de crédits européens attrapés, le nombre de chercheurs internationaux de renom qui viennent travailler chez nous, le nombre de formations d'excellence type Erasmus Mundus qui sont montées chaque année et d'avoir ces indicateurs, de poser les jalons et de regarder quelles sont les conséquences de la décision que nous prendrons aujourd'hui.

Pour terminer, les remarques que je fais là, pour résumer, c'est un débat, c'est réfléchir à une solution fédérée avec les collègues des autres établissements et la mise en place d'indicateurs. Et finalement, ces trois choses que je demande, ce n'est pas du tout dans un sens polémique ou un sens d'opposition systématique, ça me semble être une demande constructive. Et si vous regardez, vous vous replongez, vous avez lu le rapport HCERES de l'uB qui a été publié en novembre, vous allez voir que ces trois points font partie des critiques qui ont été émises à l'encontre de l'uB donc je ne sors pas ces arguments du chapeau, je pense qu'il y a une décision capitale. Je suis désolé, j'ai été un petit peu long, je pense que le point le justifie. Encore une fois, voter contre aujourd'hui, ce n'est pas voter pour la COMUE, comme je commence à l'entendre en disant, la COMUE ne fonctionnait pas, c'est beaucoup mieux maintenant ! Voter contre, c'est voter pour que s'ouvre un débat, une discussion et qu'on réfléchisse d'une façon un petit peu différente. Merci.

**Le Président.**- Denis Hameau ?

**M. Hameau.**- Moi je pense qu'on est à un moment important parce qu'on est à l'épilogue de toute une série d'éléments de discussions, de débats qui ont eu lieu. Vous n'étiez pas là, mais moi il y a plein d'endroits où je n'étais pas là avant et quand j'ai repris les responsabilités, j'ai garanti la continuité, j'ai essayé de faire en sorte que les choses avancent parce qu'on est responsable de ce qui a été fait avant et on poursuit quelque chose que d'autres feront plus tard, on s'inscrit dans une histoire. La deuxième chose, c'est que, vraiment, ce débat il a eu lieu au sein de cette communauté. Ça fait depuis 2016 que je suis les affaires de l'enseignement supérieur pour Dijon métropole et, depuis 2016, on a des difficultés à fonctionner ensemble. C'est ce que je constate, ce n'est pas une question de Besançon, Dijon, c'est juste une question de mode de fonctionnement parce que, encore une fois, sur la recherche, les choses avaient été bien posées, les chercheurs arrivaient avec des programmes d'excellence, allaient chercher des financements et ça, il n'y a rien à dire là-dessus. Simplement, la gouvernance avait été montée à l'envers et au lieu d'avoir un système de coopération, on avait un système finalement d'une couche

administrative supplémentaire qui venait ramener de la complexité au lieu de faciliter les choses. En tout cas, c'est ce que j'ai constaté. Partant de tout ça, on est à l'épilogue d'une histoire, fin 2024 la COMUE prend fin. Ce qu'on en voit fonctionner aujourd'hui montre bien que c'est la fin et donc il nous appartient à nous de construire la suite de l'histoire à l'échelle régionale. C'est-à-dire que l'ancienne COMUE, c'était sept établissements, l'EPE seulement ici, c'est douze. Ce n'est pas une question de comparaison ou pas, c'est une question de synergie. Je parle de synergie, on est en train de construire un dispositif qui va nous permettre d'avoir des synergies beaucoup plus fortes et dans des domaines qu'on n'adressait pas avant, je prends par exemple les arts, les humanités, qui n'étaient pas du tout adressés, les sciences humaines et sociales qui n'étaient pas du tout adressées ou très peu dans l'ancien programme.

**M. Alibert.**- Le projet de 4<sup>e</sup> graduate school, c'était quoi ?

**M. Hameau.**- Je ne dis pas qu'il était absent, je dis qu'il était très peu adressé. Demain il aura une vraie place. Une fois qu'on a constaté les choses, il faut, en responsabilité, essayer d'avancer donc construire. La proposition qui est faite là, c'est juste de dire qu'il y a une décision, il y a eu des débats vous pouvez les contester, ils ont eu lieu. Et cette décision, c'est l'épilogue d'une histoire, on valide les choses et puis on essaie d'avancer. La deuxième chose qui me paraît importante, c'est que moi je suis d'accord avec vous, ce qu'on va faire là, ça va être pour les 20 ans qui viennent et je suis complètement d'accord avec vous. Simplement, je pense qu'en construisant les choses à l'endroit, j'insiste là-dessus, en créant vraiment les conditions d'une coopération, déjà avec les partenaires de l'uB et ensuite, je l'espère, avec l'autre EPE qui va se constituer et donc avec des conventions qui nous permettront vraiment, sur des sujets partagés, d'avoir une dynamique, je pense qu'on servira mieux la région et je pense qu'on aura une meilleure visibilité internationale. Ça ne sera pas un jury ISITE, certes, mais on aura une meilleure visibilité, parce qu'on l'aura choisie et construite ensemble. Ça prendra peut-être un peu plus de temps mais ce n'est pas sûr parce qu'on a beaucoup de talents dans cette région. Et enfin, ce que dit le ministère aujourd'hui, c'est qu'il constate, quand on regarde la cartographie des COMUE, elles ne sont pas nombreuses qui restent. Pourquoi au fond ? Parce que les universités et les institutions qui composent l'enseignement supérieur et la recherche sont souvent des instances séculaires. On ne peut pas demander à l'université de Franche-Comté de disparaître comme on ne peut pas demander à l'université de Bourgogne de disparaître. Ce sont des institutions ancrées dans les territoires depuis tellement longtemps qu'elles dépassent même ce qu'il y avait avant et ce qu'on sera plus tard, c'est-à-dire c'est quelque chose qui s'inscrit dans le temps. Donc si on ne tient pas compte de cet élément-là, séculaire, et si on ne respecte pas cette identité fondamentale liée au territoire et à l'histoire, à la géographie, on se trompe. Et donc on ne peut pas monter des systèmes de gouvernance plaqués, qui ne permettront pas de créer les coopérations dont on a besoin. C'est là-dessus que j'insiste et donc je vous le dis, le verbatim, j'espère bien qu'il sera là et dans 10 ans si vous voulez, on se prendra une bière et on en discutera, sans aucun problème. Et je suis sûr, parce que quand on fait de la stratégie, quand on monte les choses à l'endroit, quand on pose la gouvernance, quand on crée de la coopération et des synergies avec la volonté des acteurs c'est-à-dire sans qu'ils aient à subir quoi que ce soit, avec leur volonté vraiment affirmée, je suis sûr que dans conditions-là, on crée de l'intelligence collective, on crée de

l'innovation et on se dépasse soi-même. C'est ce que je vois dans ce projet-là et contrairement à ce que je voyais dans la COMUE depuis 8 ans, où il y avait des difficultés, où il y avait un mode de coopération très difficile, où on arrivait à s'entendre de temps en temps parce qu'il y avait de l'argent et ce n'est pas un projet, l'argent, j'insiste là-dessus. Je comprends votre position, vous votez contre, vous votez comme vous voulez mais moi je vais voter pour qu'on réitère notre sortie de la COMUE, qu'on monte un projet qui nous permette de créer des synergies et qui soit utile à l'échelle régionale. J'insiste là-dessus, parce que ce sera beaucoup plus utile à l'échelle régionale parce qu'on aura créé les conditions d'une coopération forte et d'une intelligence collective.

**Le Président.-** Maxence, puis Bruno Domenichini.

**M. Roulliat.-** Je voulais juste réagir sur un ou deux points qui ont été évoqués, notamment sur l'absence de débat. Depuis le CA où il y avait eu cette décision, début septembre 2022, des débats il y en a eus, des discussions on en eues et là je vais plutôt parler en tant que vice-président de l'ancienne gouvernance, honnêtement ça a été de longues discussions avec tous les services avec qui je travaille, qui sont concernés par la vie étudiante, que ce soit au niveau du SCD, au niveau de la santé, au niveau de la solidarité, au niveau du PFVU, PFVU ça s'est fait il y a encore 10 jours, on en a reparlé, donc c'est encore assez récent et j'ai toujours été très ouvert, je n'arrivais pas en disant « c'est comme ça », les personnes pourront confirmer, je ne sais pas s'il y a des personnes autour de la table, ça a toujours été... D'ailleurs des personnes ne se sont pas gênées pour me dire « nous on pense que ça c'est à revoir » et à chaque fois j'en ai fait part en bureau et au président. Il y a eu des conditions, notamment sur l'ouverture et sur la partie étudiante, vie de campus, on est particulièrement concerné concernant ces ouvertures, au niveau des services, etc. Donc c'est souvent source de discussion et d'échange parce que ça va être un changement qui n'est pas anodin, accueillir autant d'étudiants, ça nécessite aussi des projets mais justement c'est toute cette vision-là, c'est des projets, c'est l'évolution qu'on n'avait pas avec la COMUE, qu'il n'y avait plus et encore une fois dire que la COMUE, alors on peut dire qu'il y a eu un blocage du côté gouvernance, notamment ce qui a été reproché par le jury international, ce n'est pas nouveau. Alors je suis arrivé il y a assez peu de temps dans l'histoire de tout ça mais mes prédécesseurs m'ont toujours dit que depuis que la COMUE s'est créée, c'était crise après crise, après crise, après crise, donc factuellement au bout de 10 ans, je pense qu'il y a aussi un constat assez simple à apprendre. Et entre-temps, les présidences et gouvernances ont changé que ce soit au niveau de la COMUE qu'au niveau des différents établissements membres donc il y a quelque chose qui était au-delà de ce qui relevait de personnes. Donc, et encore une fois, en tant que structure représentante, c'est aussi à nous d'établir ce travail de débat et on l'a fait avec les étudiants. Un certain nombre d'étudiants nous ont dit « on ne voit pas le résultat », certains nous ont dit « ça veut dire accueillir plus de monde, quels vont être les risques pour nous sur l'accès aux infrastructures, on va être plus nombreux donc on aura peut-être moins accès ». On a rassuré, c'était la réponse que le président nous avait donnée, ce n'est pas on vire les uns pour mettre les autres, ça va prendre du temps, il va falloir des projets pour tout ça, des réflexions et donc ceux qui ont déjà accès, l'idée ce n'est pas de révoquer cet accès mais plutôt d'agrandir l'infrastructure pour accueillir plus. Et je pense que, en tant que structure représentante, c'est notre rôle aussi d'aller voir ceux qui votent pour nous. Et je rejoins Peggy notamment sur

ce que tu évoquais tout à l'heure, sur le fait que les élections qui ont eu lieu il y a quelques semaines ont été particulièrement l'occasion aussi de faire acte de sa décision. Les projets étaient quand même assez clairs. Monsieur le Président, votre projet sur le site internet était particulièrement clair. Donc il y a eu aussi une phase d'expression des personnes qui est encore plus riche que la part du débat, pas qu'il la remplace parce qu'elle est importante, mais c'est aussi là où comme pour toutes les politiques, quand ça ne convient pas, il faut voter contre et visiblement les gens se sont exprimés, alors je veux dire parmi ceux qui ont voté, mais ça c'est la règle des élections comme pour toute élection, notamment notre collègue, où on n'a pas 100% de vote, mais pour autant ceux qui ont voté, ont voté en sachant pourquoi ils votaient et quel était le projet derrière. Donc tout ça pour dire qu'il n'y a pas forcément eu de phase publique, on va dire de débat comme on peut l'imaginer, mais il a eu lieu, en tout cas nous, on l'a fait vivre par nos structures représentantes. Et en tant que vice-président, je l'ai fait vivre aussi dans tous les échanges que j'ai eus avec les différents services, avec les différents acteurs, les doyens, etc, que j'ai rencontrés. Alors vous allez dire je n'ai pas rencontré tout le monde, j'aimerais bien mais je n'ai pas les moyens. Mais en tout cas ça a eu lieu, parfois de façon informelle et honnêtement, il y a eu des fois où il y a eu des craintes, j'en ai fait part au président. Mais globalement, d'un point de vue de ce que j'ai ressenti, de ce que j'ai comme vision, j'ai toujours eu un retour positif parce que justement, il y avait cet effet on sort de quelque chose de compliqué, de crise, il y a un nouveau projet, une nouvelle chose. Certes, ça demande du travail, ça demande des nouvelles choses. ISITE, on ne va pas en gagner un demain. Mais pour autant, encore une fois, et on le voit bien, on est sorti de ce format des COMUE. Et on voit bien que depuis, des EPE et Emmanuelle nous en avait fait part et d'ailleurs (*suite inaudible*) avec STRADA, mais ont reçu des financements. Donc ce n'est pas une histoire de format. Qui plus est, le ministère, entre-temps, s'est aussi exprimé sur ce qu'il souhaitait comme vision d'avenir. Dernière chose et désolé j'ai été un peu long, pour la vision à l'international, le système fédératif comme était celui de la COMUE, je ne pense pas que c'est la vision, j'ai beaucoup moins d'expérience que vous, mais dans les échanges et dans ce que je vois, c'est un système, j'ai envie de donner l'exemple du classement de Shanghai ou du classement de Leiden qui sont des visions, il y a plein de critiques, il n'empêche que ça reste des visions qui sont aussi assez importantes, qui ne voyaient pas ce système fédératif, qui ne le reconnaissaient pas. Donc il y a aussi cet effet-là.

**M. Alibert.**- Je vais faire une réponse très courte, juste sur le point du débat. Vous pourrez répéter autant de fois que vous voudrez qu'il y a eu du débat, je parle du débat large, c'est-à-dire, je prends juste le cadre de l'UFR et Emmanuel ou Dominique pourraient en témoigner, je n'ai pas la connaissance d'une seule réunion avec les usagers, les enseignants-chercheurs, les chercheurs, les directeurs de laboratoire pour discuter de la sortie en amont et des conséquences de la sortie de l'uB. Premier point. Deuxième point, l'international, alors peut-être que effectivement, les classements de Shanghai, etc., mais je peux vous dire puisque j'ai exercé jusqu'à la semaine dernière les fonctions VP RI de la COMUE, Gregory n'est pas là mais il pourrait en témoigner, quand vous allez sur un salon international, que vous avez un stand UBFC qui regroupe, qui accueille uB et UFC, qui ont chacun leurs partenaires mais qui utilisent le stand UBFC comme porte-drapeau et que ce stand annonce 25 masters internationaux en langue anglaise dont 16 financés par des crédits ISITE avec des crédits pas possibles, quand vous arrivez groupés comme ça, par rapport



aux partenaires internationaux, je suis désolé, on était la seule université derrière Saclay à proposer une offre aussi importante. Donc au moins, à ce titre-là, arriver groupés à l'international, en tout cas avoir une visibilité unique, je peux vous dire que ça compte. On peut dire qu'on peut réfléchir à l'organiser en ayant deux EPE, peut-être, mais sous une seule et même structure c'était quand même un signal très fort. Je ne veux pas mobiliser plus longtemps la parole.

**Le Président.**- Bruno Domenichini.

**M. Domenichini.**- J'ai entendu beaucoup de choses qui sont vraies, je rejoins Peggy, il n'y a pas eu de débat sur la création de la COMUE, je le regrette tout autant que l'absence de débat sur la fin de la COMUE, je n'ai aucun problème là-dessus. Je suis désolé, évoquer ça ne veut pas dire débattre, ce sont deux mots différents, j'imagine qu'il y a deux sens différents. On a évoqué la sortie de la COMUE, ce n'était pas ça que l'on réclamait, on réclamait un débat. Et on ne réclamait pas une conclusion du débat, on réclamait juste un débat, qu'on puisse en discuter. Je suis désolé, le tribunal administratif a dit : « Aucun des éléments produits ne permet de considérer que la décision de l'université de Bourgogne de quitter la COMUE avait été clairement débattue ». Ce n'est pas moi qui le dit, c'est le tribunal administratif. Je veux bien mentir, on m'a accusé de mentir sur les chiffres, j'en ai d'autres des chiffres, je vais vous en donner d'autres, ne vous inquiétez pas. Mais pour l'instant, personne n'a démenti les chiffres, si, celui du nombre d'étudiants de l'université de Bourgogne que je ne connaissais pas précisément. A titre indicatif, j'ai entendu aussi dire que l'ISITE, on ne va pas en gagner un demain, je suis d'accord, on en a gagné un dans une certaine situation et ce n'est pas demain la veille qu'on en regagnera un. Je ne sais pas, même si on pourra gagner un autre PIA. A titre indicatif, à propos de PIA j'ai entendu « Il ne se passe rien à l'UBFC ». Ce matin j'étais à l'UBFC avec la région et avec trois graduate schools où on a parlé, on a même distribué cinq à six millions d'euros pour des projets intégrant formation et recherche. Alors peut-être que ça ce n'est pas le rôle des universités, de faire de la formation et de la recherche intégrée, c'est possible. Si c'est le cas, effectivement il ne se passe rien à UBFC, mais c'est fait à l'UBFC et c'est sur deux jours, à titre indicatif demain ça sera à la MRI. S'il y a des gens intéressés pour savoir comment fonctionne une graduate school et ce qu'on peut y faire en termes d'intégration, enseignement-recherche, vous êtes les bienvenus. C'est toujours très intéressant. On a obtenu beaucoup d'argent pour ça, alors effectivement l'argent ne fait pas tout, je suis d'accord avec Denis Hameau, il ne nous écoute pas mais ce n'est pas grave, je suis d'accord avec lui quand même, l'argent ne fait pas tout mais, néanmoins, pour monter des formations et les intégrer à la recherche, c'est utile. Moi je trouve ça relativement utile.

Qu'est-ce qu'on est la Bourgogne-Franche-Comté ? J'ai des chiffres, ils peuvent être vérifiés, aucun problème, on est 4,3% de la population française, on représente en Bourgogne-Franche-Comté 1,7% des chercheurs et des chercheuses. Vous voyez le rapport. Ceci étant, on représente 2,3% de la production scientifique et, dans la mesure où la recherche et l'innovation ça semble être lié, 3,2% des brevets nationaux. C'est-à-dire que, effectivement, on n'est pas nombreux mais quand on est ensemble, on sait se débrouiller. On ne rattrape pas notre retard malgré tout, puisque 4,3% de la population, 3,2% des brevets nationaux mais malgré tout quand on est associé, on fait des choses et on fait des choses qui sont constructives. La COMUE, elle a été mal construite, tout le monde est d'accord avec

ça. J'étais le premier à le dire quand ça a été construit, j'ai râlé autant que quand ça a été détruit parce que, les deux fois, il n'y a pas eu de discussion. Les chercheurs, les chercheuses, les enseignants, les enseignantes, on va évoquer ça avec vous, mais jamais il n'y a eu de débat, ni à l'entrée, ni à la sortie. Ceci étant, dans cette construction, effectivement c'était compliqué pour tout le monde de monter des projets au sein de la COMUE, pourtant on a fait des choses qui ont réussi bien au-delà de ce que, je pense, les pères fondateurs et les mères fondatrices de la COMUE pouvaient imaginer. On pouvait faire évoluer la COMUE, on pouvait la faire aller vers autre chose. De toute façon les COMUE étaient vouées à disparaître, elles devaient se transformer en quelque chose d'autre. C'était à nous de prendre en main ce quelque chose et d'en faire vraiment un instrument à l'échelle de la région. Alors effectivement, on peut aujourd'hui réclamer à ce que les régions se reséparent. Effectivement, la presse en a parlé, certains maires en ont parlé, peut-être des maires qui ont pas mal de pouvoir, OK pourquoi pas, mais, aujourd'hui, même si ça a été évoqué par certaines personnes, ce n'est pas d'actualité. Donc à un moment donné, il faudra bien retravailler et rajouter une strate administrative en disant « Comme un établissement, ça ne fonctionne pas, on va en créer deux puis ensuite un troisième par-dessus qui va pouvoir regrouper tout », personnellement je n'y crois pas. Tout casser pour reconstruire, je suis désolé, on avait des choses qui fonctionnaient. Les masters internationaux, comme en parlait Paul, ça fonctionnait, ils étaient attractifs, ils le sont de moins en moins. Il faudrait regarder les effectifs de ces masters, comment ils ont évolué avec la COMUE, c'est vrai que ce terme était devenu péjoratif, mais avec l'association de toutes les forces de Bourgogne-Franche-Comté, et comment ça commence à décroître. Je pense que c'est aussi un indicateur qu'on peut regarder.

Comme Paul, je ne me fais aucune illusion sur l'issue de ce vote. Et je pense vraiment, comme d'ailleurs l'a pensé l'HCERES qui, quand même, a expliqué dans son rapport qui est public que l'ambition de l'université de Bourgogne allait plutôt vers le bas plutôt que vers haut, je peux reprendre des termes, je l'ai devant moi, tout le monde peut le lire. Je suis persuadé qu'on va vers ça. Alors effectivement, ça peut intéresser certains étudiants d'être moins nombreux. Mais moi je ne suis pas convaincu que pour la majorité des étudiants ce soit ça qui les intéresse. Ce qui les intéresse c'est d'avoir les meilleures formations, les meilleurs enseignants. Et ça, je ne crois pas qu'on l'aura en décidant de se couper d'une bonne moitié des enseignants-chercheurs de la Bourgogne-Franche-Comté parce que, qu'on le veuille ou non, 12 établissements, certes, mais on divise par deux le nombre d'enseignants-chercheurs. Alors les chiffres on peut leur faire dire ce qu'on veut mais malgré tout, les étudiants sont face à des enseignants ou des enseignantes, ils ne sont pas dans des salles vides. Alors, certes, il y aura plus d'établissements dans l'EPE qu'il y en avait dans la COMUE mais il y aura moitié moins d'enseignants-chercheurs.

**Le Président.**- Emmanuelle.

**Mme Pucéat.**- Juste pour reprendre vos derniers éléments, vous aviez bien compris qu'il n'y aura pas de troisième établissement, enfin sauf erreur de ma part, c'est plutôt une simplification parce qu'on enlève une surcouche administrative pour fonctionner en coopération entre deux établissements, avec une convention. Je voulais juste revenir sur les débats puisque, quand même, l'évolution de la politique de site c'est un point qui a été abordé systématiquement dans les conseils centraux, en réunion de directeurs de laboratoire, de composante, pendant des mois et des

mois avant qu'intervienne cette décision de sortie lors du CA du 1<sup>er</sup> septembre 2022. Et c'est une discussion qui a toujours été libre et ouverte. Chacun peut s'exprimer. Vous pouvez le voir aussi aujourd'hui, il n'y a jamais eu de censure de qui que ce soit, si le débat est amené dans chacun des conseils, il est entendu et les élus débattent. Il y a quand même un système démocratique avec une représentation de la communauté universitaire par des élus, dans des conseils, qui sont désignés pour prendre des décisions ensemble pour la communauté qu'ils représentent, et les directeurs de composante, d'ailleurs Paul, tu parlais de débat, les directeurs de composante sont dans ces réunions de directeurs de composante, ils peuvent débattre également, se faire le relais auprès de leur communauté, faire le lien également, faire remonter. Je ne crois pas, à ma connaissance, qu'il y ait eu tellement de remontées de ce type dans les réunions de directeurs de composante, des remontées en tout cas d'un ressenti négatif de la communauté de ce point de vue-là. Et comme l'a souligné Maxence, y a quand même eu une élection récente en janvier pour renouveler ces élus et je pense que s'il y avait vraiment eu, comme tu parais le penser, une volonté de la communauté de changer de trajectoire, le résultat aurait sans doute été assez différent.

**M. Alibert.**- Je t'invite à juste aller discuter avec notre doyen d'UFR et son ressenti de ces réunions de directeurs de composante, certes d'information mais pas véritablement de débat. Je te laisse discuter avec lui, je ne veux pas parler à sa place. C'est le ressenti que j'ai en discutant avec nos représentants et les étudiants et mes collègues enseignants-chercheurs. Quand tu vas discuter avec la majorité de nos collègues à l'UFR, ils ne savent pas les détails des discussions, ce que ça implique, on ne peut pas dire qu'ils sont impliqués dans un grand débat, je suis désolé.

**Mme Pucéat.**- C'est dommage que le directeur de composante ne se fasse le relais de ce qu'il entend justement dans ces différentes réunions pour permettre ces informations-là. Et lui-même, en tout cas à ma connaissance, n'a pas spécifiquement fait remonter quoi que ce soit.

**M. Alibert.**- Il y a des points d'information dans les conseils d'UFR mais parles-en avec lui, tu verras.

**M. Imhoff.**- On a discuté de débat, est-ce qu'il a eu lieu, est-ce qu'il n'a pas eu lieu. Je pense effectivement que les résultats des élections aux conseils centraux sont nets. On a un projet actuellement donc je pense qu'il faut effectivement qu'il se mette en place et j'aimerais juste qu'on parle un tout petit peu d'opérationnel. Aujourd'hui, on a encore des masters qui sont dans UBFC jusqu'à cet été et ça fait un mois qu'on essaye désespérément d'avoir la signature pour des conventions de stage de la personne qui dirige UBFC actuellement, de l'administrateur provisoire, et on n'arrive pas à l'avoir. Donc ce qui serait bien, c'est que par la suite on parle de l'opérationnel parce que là on a des étudiants qui veulent partir en stage et qui ne peuvent pas et ça c'est une réalité, ça ne fonctionne vraiment pas.

**Le Président.**- Le débat, il y en a eu partout, pendant la campagne, avant la campagne, devant toutes les instances représentatives de la communauté universitaire, devant tous les élus, presque tous les jours. Et au cours de ces débats, j'ai pu mettre en avant un certain nombre de choses. La première, c'est que j'ai fait

des propositions entre le 1<sup>er</sup> septembre 2021, quelques semaines après la perte de l'ISITE, et le 1<sup>er</sup> septembre 2022 où nous avons voté la sortie d'UBFC, concernant le modèle économique d'UBFC. Qu'allons-nous faire avec la perte de l'ISITE ? 10 millions d'euros par an ? Concernant les RH, les personnels, que vont-ils devenir ? Plus de 20 postes fixes, plus 80 liés au projet. J'ai posé surtout la question essentielle du projet commun. Que faisons-nous et avec qui ? Pendant un an, en conseil des membres, avec mes collègues, etc., aucune réponse. Et ces réponses n'existent toujours pas aujourd'hui chez celles et ceux qui souhaitent rester dans la COMUE UBFC ou plutôt qui espèrent réaliser un EPE à Besançon. Parce qu'il est vain d'entretenir une illusion que d'une COMUE peut naître un EPE, c'est faux juridiquement. Et je crois que d'un point de vue politique, la reconnaissance de deux sites, l'un en Bourgogne, l'autre en Franche-Comté, par le gouvernement, pas seulement par le MESR, mais par le gouvernement, règle la question. Il n'y a pas de modèle économique, on peut considérer que la COMUE est en faillite, résultats négatifs absolument partout. C'est son dernier conseil d'administration (*suite inaudible*). Il n'y a pas de politique RH depuis que nous avons décidé de ne plus participer à cette COMUE et le moral des troupes et leur avenir est dans un état déplorable et il n'y a toujours pas de projet chez nos collègues qui ont décidé de rester ensemble, le seul projet c'était de piloter la politique de site BFC. Ça ne se fera pas. Et je ne connais pas d'autres projets que de gérer l'existant. Pour parler rayonnement international, je rappellerai tout de même que le fait d'avoir participé à la COMUE nous a fait perdre le classement de Leiden qui est le deuxième classement qui permet d'asseoir le rayonnement international d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche. On parle de graduate schools, elles existent, elles font l'objet de financement, les masters internationaux, ceux qui étaient attachés à l'ISITE perdent leur financement mais ce n'est pas lié à la sortie de l'uB de la COMUE, c'est lié à la perte de l'ISITE. Je rappellerai que si nous avons perdu l'ISITE, c'est précisément parce que nous n'avons pas de perspectives d'intégration et de fusion avec l'université de Franche-Comté, par refus de l'université de Franche-Comté, à plusieurs reprises, au cours des 10 dernières années.

Pour ma part, en tant que chef d'établissement ayant proposé à la communauté une évolution de cette politique de site, je prends ma part de responsabilité mais je ne souhaite pas porter celle de ceux qui ont refusé de tenir compte des évolutions de notre contexte pour évoluer vers une ambition, bien sûr. Oui, lorsque nous faisons des choix, nous prenons un risque. Un choix stratégique, ça s'accompagne d'une prise de risque, il faut apprécier le risque et je crois que, à la fois le bilan que mes listes et moi-même avons pu présenter devant la communauté mais aussi les perspectives que nous avons, là aussi, présentées à la communauté, ont donné lieu à un vote dans des conditions démocratiques tout à fait normales et conformes à la réglementation en vigueur, dans un débat qui s'est fait de manière totalement ouverte, contradictoire, en réunion publique, par les communications, etc.

Donc on peut reprocher une chose, son contraire, tordre les chiffres, réaliser des confusions. Je rappellerai in fine que s'autoriser d'une décision du jugement d'un tribunal administratif qui est une instance de première instance de jugement, quand le même recours a été retoqué par le rectorat et que il pourrait faire l'objet d'une voie d'appel si on l'estimait nécessaire, avec des chances de succès, je crois qu'il ne faut pas non plus et c'est ce qu'on apprend en première année de droit, accorder trop d'importance à une décision de première instance. C'est précisément pour ça que des voies de recours existent.

Je pense qu'on a fait à peu près le tour de la question et je pense, en tout cas, qu'il y a une véritable délibération qui a eu lieu cet après-midi et je vous propose d'enchaîner, je passe la parole au vice-président CA.

**M. Tizio.-** Donc suite aux différents échanges qui ont eu lieu, je vous propose d'adopter la délibération suivante. Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide, en l'absence de validation par les tutelles étatiques de la proposition du double siège social, au vu des difficultés stratégiques et structurelles rencontrées dans le cadre de la COMUE UBFC, l'université de Bourgogne réitère sa volonté de mettre un terme à sa participation à la COMUE UBFC.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ? 3.

**27 voix pour, 3 voix contre**

**M. Tizio.-** je vous remercie.

**Le Président.-** Je vous remercie. Nous pouvons maintenant aborder les questions statutaires.

#### **IV – Questions statutaires**

##### **Elections de représentants au sein de différents conseils et commissions**

**M. Tizio.-** Le point suivant à l'ordre du jour concerne donc les questions statutaires, à savoir la désignation des différents membres des commissions et des conseils qui structurent la vie démocratique de notre établissement à un niveau infra CA. C'est une procédure un petit peu complexe, je vais essayer de faire les choses de manière à la fois pédagogique et simple. Nous avons différents conseils et commissions et je vous propose, si vous n'y voyez pas d'inconvénients, de les prendre un par un, pour réaliser à chaque fois l'opération de désignation des différents membres et je vous indiquerai, conseil après conseil, parce que les statuts de l'université sont un petit peu tortueux, les modes de désignation de ces représentants qui ne sont pas tout à fait les mêmes selon le conseil concerné. Vous verrez également que certains conseils ne pourront pas être concernés cette fois-là puisque nous sommes en attente soit d'évolution statutaire, c'est le cas par exemple pour le conseil des moyens au SEFCA et d'évolution aussi du conseil du numérique qui donc seront traités à un CA ultérieur. Je vous expliquerai dans le fil des différents conseils, les raisons pour lesquelles nous ne procéderons pas aux désignations aujourd'hui.

##### **- Conseil documentaire du service commun de documentation (SCD)**

**M. Tizio.-** Alors tout d'abord pour ce qui concerne le conseil documentaire au service commun de documentation. On doit donc, sur proposition de la directrice du SCD, procéder à la désignation de six représentants des enseignants-chercheurs ou enseignants ou chercheurs qui ne proviennent pas forcément du conseil d'administration, et pour ce collège, seuls les enseignants-chercheurs du CA vont désigner les représentants des enseignants-chercheurs. Il y aura un représentant des étudiants au titre de la commission de la formation et de vie universitaire, un

représentant des étudiants au titre du conseil d'administration et un représentant des étudiants au titre de la commission de la recherche, là aussi, sur proposition de la directrice du SCD et j'imagine en concertation avec les étudiants concernés.

La directrice du SCD nous propose, concernant tout d'abord le collège des enseignants-chercheurs, de désigner les enseignants et les enseignants-chercheurs suivants :

- Pierre Andreoletti
- Alexandra Palau
- Jezabel Gutierrez Pequeno
- Luca Nobile
- Marielle Le Mener
- Rémi Wattier.

Sur ce premier vote, seuls les enseignants et enseignants-chercheurs présents au conseil d'administration s'expriment.

Qui refuse de participer au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

### **12 voix pour (unanimité)**

**M. Tizio.**- Je vous remercie. Ensuite, le deuxième collège de ce conseil documentaire de la documentation concerne donc les étudiants. Seuls les étudiants titulaires ou suppléants lorsque ils remplacent un titulaire, peuvent voter. Donc la proposition est la suivante :

- étudiant représentant du conseil d'administration, Maxence Roulliat
- étudiant représentant de la CFVU, Robinson Daoust
- étudiant représentant de la commission de la recherche, Adrien Grosjean, qui est élu sur la liste des doctorants.

Parmi les étudiants, qui refuse de prendre part au vote ? Qui s'abstient ? Vote contre ?

### **6 voix pour (unanimité)**

**M. Tizio.**- Je vous remercie.

- **Conseil des sports du service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS)**

**M. Tizio.**- Ensuite le conseil du SUAPS, donc conseil des sports. Nous devons désigner un étudiant du conseil d'administration et la proposition qui nous a été faite, c'est de désigner Monsieur Jean Fèvre. Donc là, en revanche, l'ensemble du conseil d'administration se prononce.

Qui refuse de participer au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

### **29 voix pour (unanimité)**

**M. Tizio.**- Je vous remercie.

- **Conseil de gestion de l'Institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques (IREM)**

**M. Tizio.**- Ensuite, nous avons le conseil de gestion de l'IREM, l'Institut de recherche en mathématiques.

**Mme Cénac.**- C'est l'enseignement des mathématiques.

**M. Tizio.**- Institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques. Et donc, compte tenu des sollicitations qui nous ont été faites, nous proposons de désigner Madame Christelle Serée-Chaussinand.

Qui refuse de prendre part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

**29 voix pour (unanimité)**

**M. Tizio.**- Je vous remercie.  
Peggy ?

**Mme Cénac.**- Désolée d'interrompre le vote, comme il est question de l'IREM et que j'ai appris récemment qu'il y a une fonction de directeur adjoint de l'IREM qui a été créée lors d'un des derniers conseils, c'est en prévision des responsabilités de charges administratives que nous voterons plus tard, je ne suis sûre que l'équipe de la présidence soit informée de cette nouvelle fonction de directeur adjoint de l'IREM. Donc je voulais profiter de ce point sur l'IREM pour vous en informer

**M. Tizio.**- J'en prends note et n'hésite pas à me le rappeler au moment où on travaillera effectivement sur ces questions de diverses responsabilités.

- **Commission d'appel d'offres**

**M. Tizio.**- Commission suivante, c'est la commission d'appel d'offres, nous avons trois titulaires et trois suppléants à désigner.

Il n'y a pas de vote collègue par collègue, donc je vais vous donner les six noms et puis on pourra peut-être faire un vote bloqué.

Au titre des enseignants, enseignants-chercheurs :

- Lionel Crognier comme enseignant-chercheur titulaire
- Luc Imhoff comme suppléant.

Au titre du collègue BIATSS :

- Guy-Daniel Ligan en titulaire
- Michaële Herbst en suppléante.

Et pour ce qui est du collègue étudiant :

- Antoine Sabatier comme titulaire
- Jean Fèvre comme suppléant.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des votes contre ?

**29 voix pour (unanimité)**

**M. Tizio.**- Je vous remercie.

- **Commission des statuts**

**M. Tizio.**- Commission suivante, commission des statuts. Donc ici encore, pas de vote séparé en fonction des divers collèges. Nous devons désigner deux enseignants, enseignants-chercheurs, deux personnels BIATSS et deux étudiants.

Concernant les enseignants enseignants-chercheurs, nous vous proposons de désigner :

- Emmanuelle Pucéat
- Elsa Lang-Ripert
- Lionel Crognier
- Peggy Cénac.

Au titre du collège BIATSS :

- Guy-Daniel Ligan
- Cédric Clerc.

Au titre du collège étudiant :

- Maxime Vigneron
- Lia Godinho.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des votes contre ?

**29 voix pour (unanimité)**

**M. Tizio.-** Je vous remercie.

**- Commission Europe et international**

**M. Tizio.-** Commission suivante, il s'agit de la commission Europe et international. Nous avons à désigner six enseignants-chercheurs, un personnel BIATSS et deux étudiants, sachant que les six enseignants-chercheurs doivent représenter chacun de nos secteurs de formation. Donc, compte tenu des sollicitations qui nous sont parvenues, je vous propose :

- Secteur Patrimoines et Territoires : Laurent Gautier
- Secteur Vigne et Vin : Régis Gougeon
- Secteur Photonique et Matériaux avancés : Sidi-Mohamed Senouci
- Secteur Aliment et Environnement : Frédéric Debeaufort
- Secteur Apprentissage et Santé (Care) : Bénédicte Poulin-Charonnat
- Secteur Santé et Ingénierie moléculaire : Marc Maynadié.

Pour ce qui est des personnels BIATSS, je vous propose de désigner :

- Vanessa David Vaizant.

Et au titre du collège étudiant :

- Thaïs Masson
- Maxence Cognard.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

**29 voix pour (unanimité)**

**M. Tizio.-** Je vous remercie.

**- Commission Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE)**

**M. Tizio.-** Et enfin, pour ce qui est du FSDIE, la commission Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes, à nouveau nous votons par collège séparé. Donc un enseignant enseignant-chercheur, un personnel BIATSS et deux étudiants.

Donc au titre des enseignants et enseignants-chercheurs, je vous propose :



- Laurent Brachais.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

### **12 voix pour (unanimité)**

**M. Tizio.-** Je vous remercie. Au titre du collège BIATSS, donc les collègues élus BIATSS du conseil d'administration votent, je vous propose de désigner :

- Guy-Daniel Ligan.

Qui refuse plus de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

### **6 voix pour (unanimité)**

**M. Tizio.-** Je vous remercie. Et enfin, au titre du collège étudiant, nous avons à désigner deux étudiants et je vous propose de désigner :

- Maxence Cognard

- Tahani Baudoux.

Donc là, seuls les représentants des étudiants votent.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

### **6 voix pour (unanimité)**

**M. Tizio.-** Je vous remercie. Donc nous reportons les décisions pour ce qui concerne d'une part la commission des moyens du SEFCA puisque cette commission est en attente de révision de ses statuts et donc de son fonctionnement, donc il apparaît prématuré de désigner immédiatement des représentants sur la base des anciens statuts alors que ceux-ci vont évoluer très rapidement. Et puis un autre conseil où nous allons reporter là encore notre décision, il s'agit du conseil du numérique puisqu'il doit être composé, notamment, en réponse à un appel à candidature auprès des différentes composantes, services et sites territoriaux avant que nous puissions nous prononcer à notre tour.

Monsieur le Président je vous rends la parole.

**Le Président.-** Merci Monsieur le Vice-président. Nous pouvons, après avoir épuisé ce point IV de l'ordre du jour, aborder les questions financières avec les tarifs de formation continue et d'apprentissage.

Une question Maxence ?

**M. Roulliat.-** Merci. On avait une commission biodiversité est-ce que c'est pareil, on remet à un autre CA parce qu'elle va évoluer ?

**M. Tizio.-** Oui, c'est la même problématique que pour le conseil du SEFCA. Philippe, je vous laisse la parole.

## **V – Questions financières**

### **Tarifs de formation continue et par apprentissage**

**M. Thomas.-** Merci à vous, bonjour à toutes et à tous. Aujourd'hui on vous présente la mise à jour de la mise en œuvre des tarifications de formation professionnelle, donc formation continue, formation par alternance, VAE, comme on s'était engagé, chaque année, de mettre à jour tout ce qui correspond à la mise

en œuvre de ces tarifs. Sachant que, régulièrement, quelques tarifs peuvent être votés au fur et à mesure de l'année. C'est pour ça qu'en CA, vous sont présentés régulièrement des tarifs. Mais aujourd'hui, ce document qui vous a été soumis a été élaboré l'année dernière, il renvoie à l'ensemble des mises en œuvre de la tarification ou bien les conditions de mise en œuvre. Et là vous avez trois points dans le document en votre possession et qui correspond donc à la mise en œuvre de l'ensemble des tarifications.

Le premier point qui a été modifié, du moins qui a évolué, correspond, en bas de la page 3, aux réductions de tarifs par rapport à l'apprentissage. Jusqu'à présent, donc en 4<sup>e</sup> alinéa, tarification des contrats d'apprentissage publics et privés, nous avons une possibilité, lorsque les apprentis étaient recrutés par l'université, soit en composante, en laboratoire de recherche ou de service, une réduction de 50% était appliquée aux tarifs de la formation. A été rajoutée la deuxième phrase qui correspond également à une proposition de réduction de 50% qui s'applique lorsque il s'agit d'unité mixte de recherche dans laquelle l'université est tutelle. Exemple, l'INRAE, du moment qu'effectivement l'université est directement impliquée et qu'elle est tutelle de ce laboratoire. Donc ça c'est un des premiers points dans la mise en œuvre de la tarification qui a été modifiée et qu'on vous propose, le reste n'étant pas du tout changé.

Le deuxième point correspond à la tarification générale et tout au début correspond à la formation des doctorants. En fait, il y avait un trou dans la raquette avec les doctorants, surtout lorsque certains doctorants qui sont en fin d'allocation, fin de contrat de travail et qui n'ont pas forcément soutenu dans les deux mois qui suivent cette fin d'allocation, doivent se réinscrire sous un statut de formation continue pour pouvoir prétendre à la fin de cette possibilité-là. Dans ce cadre, il faut que leur projet soit validé par un conseiller de France Travail pour qu'ils puissent prétendre aux indemnités de chômage. Mais jusqu'à maintenant il n'y avait pas de tarification de mise en œuvre dans notre tarif général au niveau de l'université. Cette étude a été d'ailleurs mise en lien direct avec l'université de Franche-Comté, puisqu'on peut avoir effectivement des doctorants qui sont communs sur certaines formations et donc, que ce soit de notre côté ou de leur côté, sera soumis la même chose au conseil d'administration. Donc si effectivement le stagiaire doit financer lui-même sa formation pour pouvoir établir un coût, le coût de la formation annuelle a été établi à 5 290€, mais si le doctorant ne peut pas avoir une prise en charge, donc il n'y a pas de prise en charge par France Travail, la tarification c'est exactement la même chose que pour les masters ou pour les licences qui sont d'ailleurs juste en dessous du tableau, quand il y a absence de prise en charge serait de 1 100€. Donc ce sont ces deux tarifs qui vous sont proposés, complémentaires à ce qui a été fait jusqu'à présent entre les masters, les licences mais les doctorants n'étaient pas du tout pris en compte dans notre processus, en fait depuis la rentrée 2023, nous avons eu au moins sept demandes qui nous sont arrivées au SEFCA et pour lesquelles on ne pouvait pas répondre. Et avec France Travail, nous ne pouvions pas les faire financer puisque nous n'avons pas voté de tarif. C'est assez simple dans le sens où pas de tarif, pas de possibilité de demander. Donc on vous propose de soumettre ce tarif au même titre que les autres types de formations pour que, au moins France Travail puisse prendre en compte directement cette prise en charge. Donc ça c'est la deuxième modification qui vous est proposée dans l'application des tarifs et la troisième correspond à la VAE.

Je vous avais présenté à un précédent CA la réforme de la VAE. Pour votre information, à ce jour, nous avons autant de demandes de VAE à l'instant où nous

sommes que l'année dernière en un an, pour vous dire que ce système est de plus en plus sollicité par les actifs pour venir chercher une validation totale voire une validation partielle de nos formations qui sont attractives. Ce que nous avons modifié, parce que nous avons eu des demandes et des insatisfactions par rapport aux frais administratifs qui sont liés en fait à la réalisation ou pas des jurys, et donc il vous est indiqué au tout début, les droits d'inscription administratifs ne sont perçus que lorsque la date du jury est retenue et uniquement à cette occasion du passage devant le jury pour éviter qu'effectivement les personnes soient directement impactées par ces frais liés à la mise en œuvre du jury, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent mais nous avons eu quelques réclamations sur ce niveau-là et on vous propose de ne l'appliquer que si uniquement la date de jury est retenue et donc sera exécutif.

Voilà les trois mesures qui sont aujourd'hui modifiées dans l'ensemble de la mise en œuvre des tarifications sachant, qu'à ce jour, reste en suspens, Monsieur le Président connaît bien la problématique qui est liée au financement de l'apprentissage, puisque nous avons encore eu des déclarations courant février de la part notamment du gouvernement qui cherche, dans le cadre du plan d'économies de 10 milliards d'euros, recherche grosso modo 200 millions d'euros sur le financement de l'apprentissage et nous sommes toujours dans l'attente éventuelle, ce n'est pas encore acté, des éventuelles baisses de prise en charge, ce qu'on appelle les coûts contrats. Et si tel était le cas, il faudra peut-être qu'on revienne devant le CA pour appliquer des nouvelles typologies et je pense, Monsieur le Président, c'est toute la problématique des restes à charge qui peuvent être à un moment donné sollicités. On l'avait déjà un petit peu évoqué mais pour le moment et pour préparer la rentrée 2024, nous n'avons pas ces éléments là, ce qui est toujours handicapant donc on reste sur ce qui avait été acté, c'est-à-dire coûts contrats versés par les opérateurs de compétences, ce sont les coûts qui sont sollicités aux entreprises, donc aucun reste à charge, sollicités par l'université de Bourgogne auprès des entreprises. On reste en alerte pour cette tarification, qui n'est pas des moindres, pour la rentrée 2024. Sachant que il n'y a plus de ministère spécifique à la formation professionnelle mais un haut-commissariat qui vient d'être nommé. Donc on espère que les travaux qui étaient prévus par la ministre Carole Grandjean vont pouvoir aboutir assez rapidement si ce n'est après la rentrée 2024, ce serait l'idéal pour nous, après la rentrée 2024, s'il y avait application nouvelle dans cette mesure.

Sinon, la proposition aujourd'hui au conseil d'administration du 9 avril, c'est les trois points que je viens de vous évoquer qui sont modifiés dans l'ensemble de la mise en œuvre. Donc vous avez les grilles individuelles de tarifs des formations, qu'elles soient en contrat de pro ou que ce soient les modules de formation ou les actions courtes ou les diplômes universitaires, vous les avez donc tous ici. C'est la grille générale de tarification des formations professionnelles à l'université, avec leur application et les éventuelles dérogations, comme les 50% qu'on vous propose d'étendre aux laboratoires dont l'université est tutelle.

**Le Président.-** Peggy ?

**Mme Cénac.-** Je vous remercie pour cette présentation très claire. J'ai trois petites questions qui ne concernent pas les modifications mais qui concernent le reste du document. Première chose, sauf erreur de ma part, je ne vois pas Sciences et techniques dans la rubrique tarification des formations spécifiques à la formation continue. Je ne sais pas si c'est normal. Je vois une tarification pour la préparation à

l'agrégation d'histoire dans la partie tarification spécifique dérogatoire à la tarification générale. Il semble ne pas y avoir d'harmonisation sur les tarifs des différentes préparations à l'agrégé du campus. Donc je me demande comment ces tarifs sont décidés. Est-ce qu'il y a des réunions de concertation transversale entre les différentes composantes avant de fixer des tarifs ? Par exemple pour la prépa agrégé, on pourrait imaginer une politique davantage d'établissement que composante par composante.

**M. Thomas.-** Pour la dernière question, effectivement sur la partie transversale, c'est un vrai sujet. C'est un sujet effectivement sur des formations qui sont quasi similaires ou qui sont de façon transversale. Aujourd'hui nous avons appliqué uniquement sur la base on va dire de l'opportunité liée aux besoins spécifiques. Reste un grand enjeu aujourd'hui, c'est les coûts complets réels que coûte une formation. Et si on les applique en réalité d'une composante à une autre, on n'a pas forcément le même coût complet. Alors c'est pour ça que la difficulté c'est l'harmonisation que vous évoquez. Soit on passe sur le coût complet et donc on individualise ou effectivement on harmonise un coût général mais on n'est plus dans des coûts complets mais c'est peut-être là qu'il faut aussi engager ce qu'on appelle le reste à charge mais pas le reste à charge en tant que demande directe mais quelle va être la valeur supplémentaire, commercialement, c'est plus l'aspect argument de vente de la formation, comme un produit de vente qui va se faire. Et c'est ça l'origine de la différenciation, c'est d'une composante à une autre, voire d'une formation à une autre, on n'a pas le même coût selon les charges qui sont induites globalement et pas forcément que la charge d'enseignement, toutes charges comprises.

Pour l'UFR Sciences et techniques, s'il n'y a pas de tarifications spécifiques elles n'apparaissent pas, soit vous avez les conditions générales qui s'appliquent sinon vous avez une dérogation et on est obligé de lister.

**Mme Cénac.-** Ah d'accord, c'est de la tarification spécifique dont je parlais.

**Le Président.-** Peut-être un petit point qui a été évoqué par Philippe Thomas sur le risque d'évolution de la prise en charge par les OPCO avec la question du reste à charge. Grosso modo, aujourd'hui les OPCO prévoient un tarif et couvrent ce tarif-là donc en fait ce qu'on facture à l'entreprise qui emploie le jeune en apprentissage ou en contrat de pro, tous nos frais de formation sont couverts. Si cette prise en charge par l'État diminue, il risque d'y avoir une partie du coût de la formation qui ne sera plus couvert par ce nouveau tarif et c'est cette différence qu'on appelle le reste à charge. C'est-à-dire qui paye cette différence ? Est-ce que c'est notre subvention pour charges de service public ? Normalement non, c'est l'entreprise qui embauche qui, en principe, doit payer la différence. Donc c'est sur cette question-là qu'un jour on aura probablement à débattre parce que il n'est pas possible que ce soit notre subvention pour charges de service public qui finance la formation continue des entreprises, ce n'est pas envisageable, donc il faudra prévoir probablement de facturer cette différence, ce reste à charge, à l'entreprise employeur. J'en ai parlé beaucoup avec l'IAE, ça se pratique très régulièrement avec les écoles privées, les écoles privées font payer le reste à charge sans aucune difficulté, aux entreprises. Et donc, il n'y a pas de raison que nous on ne le fasse pas parce que de toute façon, si on ne le fait pas, ce n'est pas compliqué, c'est la subvention de l'État qui paiera ce delta, ce n'est pas tout à fait dans la logique des choses. Donc c'est juste pour faire une petite précision sur ce point-là, un jour je suis

sûr que ça viendra ici, devant le conseil d'administration. En tout cas, on sera très attentif à ce que l'entreprise paie le prix de la formation et que ce ne soit pas les deniers publics qui la financent.

**M. Tizio.-** Est-ce qu'il y a d'autres demandes de précision ? Si pas d'autres questions, je vous propose d'adopter la délibération suivante, le conseil d'administration après en avoir délibéré, approuve les tarifs de la formation continue et par apprentissage applicables au 9 avril 2024.

Qui refuse de prendre part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

**29 voix pour (unanimité)**

## **VI – Travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 25 mars 2024**

### **Demande d'accréditation du diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques**

**M. Tizio .-** Je vous remercie. Et nous allons pouvoir passer désormais au point VI de l'ordre du jour qui est consacré aux travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire du 25 mars dernier, plus précisément la demande d'accréditation du diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques et je vais passer la parole à Sandrine Rousseaux qui va vous présenter ce point.

**Mme Rousseaux.-** Merci. Bonjour à toutes et à tous. La CFVU du 25 mars est la première CFVU suite au renouvellement et aux élections, donc la première chose que les travaux de la CFVU devaient mettre en place c'est la désignation de quatre personnalités extérieures selon l'article 35 des statuts, en deux temps, puisque deux personnes sont désignées, une par Dijon métropole et l'autre est un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire. Donc pour Dijon métropole, il s'agit de Madame Marie-Hélène Juillard-Randrian dont on a parlé tout à l'heure, qui avait organisé le LADYj.Tech, et puis au CA du 13 mars vous avez validé et retenu le lycée Charles de Gaulle comme étant l'établissement représenté et donc c'est Monsieur Dominique Javel qui est le proviseur, qui est désigné pour représenter un établissement secondaire. Dans les statuts sont prévues deux autres personnes désignées à titre personnel pour leur profession ou leur lien avec l'enseignement et la formation ou l'entrepreneuriat et donc il s'agit de Madame Christelle Dupont, directrice entrepreneuriat à la CCI de Dijon et Monsieur Morgan Maillier qui est directeur des ressources humaines à la Caisse d'épargne BFC qui ont été proposés et désignés. Donc à partir de là, la CFVU a pu se réunir et commencer ses travaux. et un seul travail a été réalisé pour cette CFVU c'est l'accréditation du diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques. Juste un tout petit élément de contexte puisque le CA est nouveau et donc renouvelé, pour vous rappeler qu'en décembre 2021, le gouvernement a annoncé la création de huit nouveaux sites universitaires de formation en odontologie. Dijon correspond au seuil d'encadrement et à la « pénurie », de centres d'odontologie par rapport à la ruralité, à la situation et puis donc aussi aux personnes qui ont besoin de soins. Donc à partir de là, un gros travail a été réalisé pour que, dès la rentrée de septembre 2022, il y ait un premier cycle de formation en odontologie. Une délibération a eu lieu en mai 2022, pour avoir suite à l'accréditation, la rentrée de la première promotion. Donc en septembre 2024,

les étudiants auront réussi les deux premières années suite au concours PASS ou L.AS, et il faut continuer le cycle puisque c'est un cycle long. Donc les travaux de la CFVU ont été l'étude du dossier d'accréditation pour le deuxième cycle. Vous avez eu les éléments donc je vous ai juste rappelé la structure du dossier. C'est un dossier type, c'est-à-dire que la DGESIP demande un dossier spécifique avec différents items, il y a eu des échanges entre la DGESIP et madame Houtmann, la responsable du projet qui porte ce dossier et donc je suis là devant vous suite à la CFVU pour la validation de cette demande d'accréditation.

**M. Tizio.-** Est ce qu'il y a des interrogations, des questions au sujet de ce dossier d'accréditation du diplôme de formation odontologique ? Donc s'il n'y a pas de question particulière, je vous propose d'adopter la délibération suivante, le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve la demande d'accréditation du diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

**28 voix pour (unanimité)**

**M. Tizio.-** Je vous remercie. Merci Sandrine.

### **Point B : Points adoptés sans débat**

#### **VII - Tarifs, subventions et dons - Catalogue des EUD - Sorties d'inventaire - Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne**

**M. Tizio.-** On va pouvoir poursuivre l'ordre du jour. On aborde désormais les points B qui sont adoptés sans débat, à moins que dans les différents documents qui ont été portés à votre connaissance, vous aviez quelques interrogations ou demandes particulières. Donc parmi ce premier point, tarifs, subventions et dons, le catalogue des EUD, les sorties d'inventaire, les conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne, est-ce qu'il y a des demandes particulières ? Donc s'il n'y en a pas, je vous propose d'adopter les tarifs, subventions et dons, le catalogue général des EUD, les sorties d'inventaire, les contrats et conventions emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

**28 voix pour (unanimité)**

**M. Tizio.-** Je vous remercie.

#### **VIII - Compte-rendu des conventions hors subvention**

##### **1. Compte rendu des conventions hors subvention**

**M. Tizio.-** Et enfin le point VIII, compte rendu des conventions hors subvention. Donc là encore, vous avez eu tous les documents afférents et il s'agit

simplement de prendre acte du compte rendu des contrats et conventions hors subvention, à moins qu'il y ait des questions ou interrogations ?

Il n'y en a pas.

### **Le conseil d'administration prend acte de ces différentes opérations.**

**M. Tizio.-** Je vous propose de passer désormais au dernier point de notre ordre du jour qui est celui des questions diverses.

## **2. Compte rendu des marchés passés en 2023**

**M. Tizio.-** J'ai oublié le compte rendu des marchés, pardon, excusez-moi. Donc là encore, il s'agit de prendre acte du compte rendu des marchés passés en 2023, de la même manière que nous avons pris acte des contrats et conventions hors subvention.

S'il n'y a pas d'interrogations particulières, **le conseil d'administration prend acte de ces opérations.**

### **Point C : Questions diverses – Motion**

**M. Tizio.-** Les questions diverses, j'ai été saisi ces derniers jours et c'est évidemment l'actualité qui l'a nécessité, de deux questions diverses, plutôt d'une demande de prise de parole et d'une motion déposée par le SGEN CFDT et la FSU au sujet des bruits de réforme de la formation initiale des enseignants. Je vous propose de faire les choses de manière chronologique. Elsa Lang-Ripert m'a sollicité en premier donc je vais lui laisser la parole pour cette question-là et puis ensuite nous discuterons de la motion qui nous a été présentée.

Elsa.

**Mme Lang-Ripert.-** Merci beaucoup, je vous ai préparé quelques slides et puis juste dire quelque chose au président, ce n'est pas la réforme de l'INSPE cette fois-ci et c'est pour ça que j'ai demandé à pouvoir intervenir en CA, c'est que ça va impacter l'ensemble des composantes de l'université. Je vais y revenir tout de suite parce que là on est sur une réforme du recrutement et de la formation des enseignants. En fait l'INSPE est un des éléments de ces annonces. La réforme était dans les tuyaux depuis un certain temps et donc vendredi matin, le président de la République, en visite dans une école, a pris ce moment pour pouvoir donner les grandes lignes de ce qui était déjà quand même, encore une fois, bien dans les tuyaux, d'un document qui avait lui-même fuité il y a peu. Voilà ce qui semble acté. Je dis semble parce que c'est très compliqué d'avoir des informations fiables. Le Président a parlé, après, il y a eu une conférence de presse, normalement dans une conférence de presse, on donne des documents aux journalistes, mais là il n'y a pas eu de document donnés, ce n'était pas filmé, donc on a dû faire avec ce que les journalistes avaient compris et quand on lisait dès vendredi, News Tank, AEF, Le Monde, il n'y en avait pas un qui avait compris la même chose. Donc c'est très compliqué. Ensuite, après l'Élysée, Matignon a parlé, et puis après Matignon, c'est la ministre du Sco qui a parlé encore dimanche midi, je crois sur France Inter et donc au fur et à mesure on a des informations, alors des fois ça se complète et des fois c'est contradictoire. Donc c'est pour ça que je suis prudente sur ce que je vous dis aujourd'hui. Ce qui semble acté c'est le concours à bac +3 dès l'année prochaine,

pour le premier comme pour le second degré, puis ensuite deux années de master qui vont être rénovées, je vais revenir sur ce master rénové, en tant qu'élève fonctionnaire en M1 avec une pratique accompagnée, je vous passe un peu les détails un peu techniques, à 900€ par mois ce n'est pas neutre quand même, et en tant que fonctionnaire stagiaire en M2 en responsabilité, à 1 800€ par mois. Puis des années de service public dues après master sous la forme de l'ENA par exemple, pour le moment, il n'est pas précisé le nombre d'années qui seront dues ensuite. Et la création d'une nouvelle licence PPE, licence préparatoire au professorat des écoles qui serait largement inspirée du modèle PPE, mais le PPE n'était pas une licence, c'était un parcours adossé à des licences, donc là on demanderait aux universités la création de cette licence. On nous dit aussi que tous ces éléments vont être cadrés, et je pèse mes mots, avec des maquettes de licences et de masters qui vont nous arriver clés en main. Les maquettes actuelles de master MEEF qui datent de 2020-21 ont vocation à disparaître et j'ai vraiment mis la phrase entre guillemets pour que vous compreniez l'ambiance « Ce seront de nouveaux masters qui seront créés. Cette réforme, c'est tout un nouveau paradigme, une nouvelle gouvernance, de nouveaux formateurs - parce que dans le document qui avait fuité, il était indiqué que les enseignants du Sco et les enseignants-chercheurs seraient choisis pour savoir qui serait dans ces licences et ces masters -, donc de nouveaux formateurs, de nouvelles méthodes et les statuts des élèves vont être changés donc ce sera de nouveaux masters ».

Ce concours à bac+3 comment il va être ? On recentre complètement sur le disciplinaire et on ne recrute pas les futurs enseignants sur les compétences métiers, on les recrute sur la maîtrise exclusive des savoir-enseigner. C'est bien, est-ce que la maîtrise exclusive des savoir-enseigner..., j'avais dit que je ne commenterai pas, pardon. Donc trois épreuves disciplinaires, deux écrits et un oral, oral qui restera ce qu'on a un petit peu actuellement, c'est-à-dire un oral de motivation, la capacité à se projeter dans le métier et le troisième axe est « incarner, faire vivre les valeurs de la République ». Donc on va dire, concours premier degré, c'est le CRPE et concours second degré, c'est ce que j'ai mis dans la troisième puce. Pour le concours du CRPE, on accédera à ce concours donc soit en étant étudiant de L3 qui sort de la licence PPE et il y a déjà une répartition faite c'est-à-dire que l'État attend 80% de ses recrutés PPE venant de ces licences ou avec une licence autre ou des gens qui sont en reconversion, qui ont un niveau bac+3 et qui peuvent se présenter au CRPE. Et puis pour les CAPES, il y a quand même 15 spécialités actuellement dans un CAPES, CAPEPS vous savez que c'est pour l'EPS, CAPET technique, CAPLP la voie professionnelle. On pourra accéder à tous ces concours avec une licence disciplinaire à laquelle vont s'adjoindre des modules additionnels permettant de s'approprier la pédagogie et une prise de contact du terrain, ça, on est censé le mettre en place dans nos licences en L2 et en L3 avec un module de 30 ECTS, ce qui n'est quand même pas une paille. Les maquettes de concours sur ce nouveau concours sont déjà remontées et, à priori, alors j'ai deux dates, nous on avait la date du 2 mai, elle devait être publiée dans un décret du 2 mai, j'ai lu fin mai ces derniers temps, en mai normalement les maquettes de concours premier comme second degré, toutes disciplines confondues devraient être publiées. Et puis, là aussi il y a eu un débat parce que ce n'est pas neutre non plus, il y aurait en 2025 et 2026, deux doubles sessions de concours, un concours à L3 et concours M2 parce que mine de rien, l'année prochaine, nous sur nos masters, on accueille des étudiants de M1 et quid de leur devenir sur ces deux années de transition, si je puis dire. Ça c'est pour le concours, je suis vraiment très synthétique.



Et puis, est maintenue l'idée de la création des écoles normales du 21<sup>e</sup> siècle, comme pas grand monde est capable de nous expliquer ce que c'est, j'ai repris simplement la phrase qui a été donnée par l'Élysée « Ce sont des structures de coordination de l'ensemble de la formation des enseignants, de la licence au master en passant par le concours ». La question qui est celle en tout cas de la composante que je représente, c'est quelle est la place des INSPE dans ces écoles normales ? J'ai volontairement mis tous les termes que j'ai entendus ces derniers temps. Est-ce que les INSPE sont intégrés dans les écoles normales, est-ce qu'ils sont transformés en école normale, est-ce qu'ils sont remplacés par des écoles normales, est-ce qu'ils sont coordonnés par des écoles normales ? On ne sait pas. Possiblement le sujet n'est pas encore tranché entre le Sco et le Sup sur ce sujet. Le président de la République, vendredi, a dit que tout ça se ferait à coût constant. Pour le Sco, l'idée étant, je vous l'explique assez simplement, il y a beaucoup de contractuels qui sont recrutés par l'éducation nationale, je ne vous apprend rien, si les fonctionnaires stagiaires de M2 sont à mi-temps en responsabilité, il y a à peu près 10 000 second degré externes recrutés par an, si vous mettez 10 000 personnes à 50%, vous avez besoin de moins de contractuels. Comme ils vont sans doute ne pas être payés de la même manière que les contractuels, le Sco va faire une sorte de jeu de vases communicants, en tout cas c'est comme ça que c'est expliqué. Pour le Sup, je pense que vous avez lu, il y a eu France Université via un des VP, Dean Lewis qui a réagi sur ce sujet « Le Président a évoqué la planification des formations, il faudra ouvrir les licences PPE et fermer les filières qui font moins de débouchés ». Charge aux universités de dire quelles licences on va fermer pour ouvrir celles qui doivent être ouvertes très prochainement.

Le calendrier. Donc dans les semaines qui viennent, c'est les textes pour organiser les concours, c'est ce que je vous ai dit, c'est le décret qui devrait arriver bientôt. Et puis, c'est pour ça que je voulais en discuter avec vous, à la rentrée 24, les universités vont créer des modules complémentaires pour permettre aux étudiants actuels de licences, quelles qu'elles soient, de préparer le concours 25. A la rentrée 24 ! Toujours à la rentrée 24, nous allons augmenter, ce n'est pas moi qui parle, c'est le mail de l'Élysée, « Nous allons augmenter le nombre de places ouvertes dans les PPPE pour les élèves de terminale qui ont fait leurs vœux dans Parcoursup », - Parcoursup, on a déjà indiqué des capacités d'accueil pour la rentrée, on demande d'augmenter les places pour la rentrée -, nous allons ouvrir aussi le champ des étudiants qui pourront bénéficier de l'accès à ces PPPE ». Les licences doivent voir le jour à la rentrée 25, il doit y en avoir a minima une par académie. Et puis on a une date de transition, annoncée comme une construction sur 2-3 ans pour (*mot inaudible*) cette création entre les L3 et les étudiants actuels de M1 et M2, ça, c'est le calendrier qui est annoncé.

Alors il y a beaucoup de questions et autant d'inquiétudes à l'université et plus précisément à l'INSPE. La première question des composantes INSPE c'est que deviennent les personnels enseignants et administratifs des INSPE, si nous sommes remplacés par des écoles normales qui sont une structure qui serait gérée par l'éducation nationale avec des enseignants choisis, que deviennent tous les personnels actuels des INSPE ? Quels seront la nature et le statut de ces écoles normales ? On n'en sait rien pour le moment. Et quel va être le lien avec l'université ? Si elles sont censées coordonner des licences et des masters, il faudrait quand même a minima qu'il y ait un lien avec l'université. Quelle est la faisabilité du calendrier ? Je pose la question sans poser la question. Il y a quand même quelques oubliés, on parle du premier et second degré, par exemple la formation des CPE

n'est pas évoquée, des profs documentalistes n'est pas évoquée, des professeurs de lycée professionnel n'est pas évoquée parce qu'il n'y a pas de licences dédiées à ces formations-là, ça n'existe pas. Pour la rentrée 24, le financement de ces modules de 30 ECTS, c'est dans toutes les licences ? C'est en plus de la formation des licences ? C'est à la place de quoi dans la licence ? Et puis il y a quand même quelque chose qui n'est pas dit, c'est quel est le sort pour les étudiants en cas d'échec au concours ? Parce que dans l'idée pour le moment qu'a le ministère, dans ces écoles normales ne seraient accueillis que les lauréats du concours. Donc on a des étudiants de L3 qui passent un concours, ils l'ont, très bien, ils suivent le cursus mais ceux qui ne l'ont pas, ils vont où ? Quel est le droit à poursuite d'études pour ces étudiants. Vous allez me dire dans le second degré, je suis dans une licence disciplinaire, je passe mon concours d'anglais, je ne l'ai pas, je peux continuer en M1 recherche anglais, possiblement, ça pourrait fonctionner pour le second degré. Pour ceux qui seraient dans ces nouvelles licences professeur des écoles, ils vont dans quel master après si ils veulent poursuivre leurs études ? Donc la question des étudiants qui échouent au concours n'est pas pensée ou tranchée, je ne sais pas, en tout cas on n'en parle pas.

Et maintenant, c'est des questions que je pose au CA et j'en reparlerai avec le président et les vice-présidentes concernées, si tout est pour la rentrée 24, nous sommes au mois d'avril, comment on travaille de manière intelligente et vraiment, ce que je souhaite profondément, avec les collègues des UFR que ce soit les doyens ou les responsables de licences pour mettre ça en place pour la rentrée prochaine puisque les L3 de la rentrée prochaine vont passer le nouveau concours ? Comment on va penser ces modules de professionnalisation de licence disciplinaire qu'il va falloir qu'on coconstruise ? L'INSPE à une certaine plus-value dans certains domaines surtout sur ce qui est se projeter dans le métier, les valeurs de la République, etc. On peut faire des choses. L'après pro MEEF qu'on a un petit peu harmonisée dans l'ensemble des licences grâce à la nouvelle accréditation, est-ce qu'on s'appuie dessus ? Et puis il y a la modification des maquettes de licences qu'il va falloir préparer au concours et je sais que je m'adresse à des collègues qui font partie de la vague C, qui viennent de terminer le travail. Voilà, j'en ai fini pour ce sujet.

**Mme Cénac.**- Sur les reçus collés, mon organisation syndicale, le SNESUP-FSU a posé la question au ministère. La réponse a été « On n'y a pas encore pensé ». C'est dire le niveau d'impréparation de la réforme. En plus de tout ce que tu as évoqué, Elsa, au niveau de la date il y a un délai réglementaire qui vaut que le programme du concours doit paraître au moins un an avant le premier concours. Donc si on imagine une parution fin mai, des écrits l'année prochaine en juin, la correction instantanée et le passage des oraux instantané ou on fait passer les oraux au mois d'août ? Donc même si c'est l'année de transition, c'est complètement délirant. Et puis d'autres questions aussi, qu'on peut ajouter à la liste. Je pense aux préparations à l'agrég interne, quand les étudiants ne vont plus avoir autant d'heures de cours théoriques au sein du master parce que forcément si ils sont devant les classes ils ne pourront pas faire le même contenu, comment on continue à les préparer en un an à l'agrég interne, est-ce qu'on renonce à la formation continue des enseignants ou pas ? Voilà, autant de questions qu'on peut ajouter à la liste édifiante que tu as déjà énoncée.

**M. Tizio.** Luc, puis Maxence.

**M. Imhoff.-** Oui, pour compléter ce que tu as dit pour les licences disciplinaires, ça pose aussi un problème parce que il y aura deux fois 30 ECTS donc c'est une année d'étude en moins. Donc, des gens qui n'iront pas faire professeur, il leur manquera de nombreux prérequis pour rentrer dans les masters correspondants et ça va être un réel souci et en plus, en termes de financement, Fabrice est parti, on ne peut pas lui demander de sous, mais en termes de financement, puisque c'est des licences pluridisciplinaires, il va falloir les sortir de quelque part ces 30 ECTS, il y aura forcément un coût non négligeable.

**Le Président.-** Juste pour prolonger la phrase de Luc, surtout il va y avoir du saupoudrage sur les licences, c'est-à-dire qu'on va penser des dispositifs peut-être pour une poignée d'étudiants dans toutes les licences. Est-ce qu'on se figure le coût humain, le coût financier, j'ai déjà la réponse de Fabrice, c'est non, comment on fait ?

Maxence, rapidement.

**M. Roulliat.-** Je ne vais pas commenter parce que on a déjà un petit peu parlé et je pense que tu as tout dit et des aberrations sont là aussi. Mais on a vécu une réforme il n'y a pas très longtemps qui a concerné la PASS-L.AS, on en voit les résultats aujourd'hui où on parle déjà de réformer la réforme alors que la mise en place ne date de pas très longtemps et aujourd'hui c'est comme si on avance sans tenir compte des catastrophes qu'on a déjà et là, cette fois-ci, avec encore moins de temps, avec encore moins d'informations, enfin c'est franchement ahurissant. Et on a eu des annonces aussi sur le nombre d'étudiants en médecine à former, qui sont tombées ce week-end, d'ici 2027 il faut qu'on double le nombre d'étudiants en médecine par rapport à 2017. Donc ça c'est pareil, à mon avis ça va encore être, comme d'habitude, à coût constant mais à un moment on ne peut pas. Et moi je suis vraiment inquiet sur ce que tu as évoqué sur la place de ces ENS dont on ne sait rien, au sein des universités. Enfin, il y a quand même un rétropédalage, des ENS, alors certes, des ENS du 21<sup>e</sup> siècle, c'est gentil, mais quand on voit les défauts et tout ce qu'il y a par rapport à (*suite inaudible*), qu'est-ce que ça veut dire ? Je ne vais pas plus épiloguer puisqu'on ne sait rien au final mais ça n'annonce rien d'engageant et d'encouragement.

**Mme Lang-Ripert.-** Juste vous dire que j'ai fait une réunion avec les personnels enseignants et BIATSS hier soir à l'INSPE, pour faire un petit peu le point de ce qui s'est dit ce weekend. Je voudrais juste traduire l'angoisse, le découragement des équipes, ne serait-ce de savoir ce qu'ils vont devenir dès l'année prochaine. Et je ne vous parle même pas de tous les efforts qui ont été faits pour mettre en place les ESPE, les INSPE, et se dire que à nouveau, ça ne convient pas et que il faut recommencer, voire disparaître, ça devient très, très, très douloureux.

**M. Tizio.-** Merci Elsa, c'est vrai que, pour ma part, je suis vraiment sidéré, il n'y a pas d'autres termes, sidéré par cette impréparation des réformes qui se succèdent à un rythme de plus en plus effréné. Je parle sous ton contrôle, Elsa, mais j'ai l'impression que la création des ESPE c'était hier.

**Mme Lang-Ripert.-** Ça fait la cinquième réforme en 15 ans.

**M. Tizio.-** Et ce n'est pas des réformettes en plus, c'est vraiment des réformes profondes et qui contribuent à chaque fois à faire en sorte que les collègues et je ne parle même pas des étudiants, mais que les collègues remettent leur ouvrage sur le métier pour se conformer à des injonctions qui finissent par devenir contradictoires. Donc oui, je peux comprendre en tout cas que l'ambiance à l'INSPE et chez nous, et je suis sûr qu'elle est partagée dans la plupart des INSPE de France, doit-être délétère. Je comprends très bien les collègues confrontés à ce train infernal de réformes, c'est pire que le train fantôme. Merci pour cette prise de parole et pour les diverses réactions.

Cédric ?

**M. Clerc.-** Merci Elsa d'avoir résumé ce que chacun a essayé de capter la fin de semaine dernière et ce week-end. Le SNPTES s'associera forcément à la motion qui va être votée, on a déjà communiqué sur le sujet. Ce qui est accablant aussi, c'est la méthode, on apprend par voie de presse et des petites interventions à la sauvette, filmées, on ne comprend rien et puis aucune concertation avec la communauté universitaire, celle des INSPE en particulier. Et d'après ce qu'on en sait, aucune concertation entre les deux ministères concernés alors que visiblement il y a un plan d'articulation ou de destruction de l'un des deux qui est déjà bien échafaudé au niveau du gouvernement, donc on considère aussi que c'est des mesures à la va-vite, sans concertation et qui sont dramatiques. Et on voit aussi que le "à coût constant", je ne sais pas comment on peut évoquer un coût constant quand on annonce de telles choses. Enfin c'est complètement aberrant.

**M. Tizio.-** Alors Cédric, ça fait une transition avec la deuxième question diverse, mais qui, d'après ce que vient de nous dire Elsa, la deuxième question diverse se confond avec la première puisque il s'agit de d'une motion qui a été initialement déposée par le SGEN-CFDT et la FSU. Est-ce que Bruno Domenicchi ou Peggy, vous voulez en dire quelques mots ?

**M. Domenichini.-** Beaucoup de choses ont déjà été dites. C'est une réforme qui a été évoquée par le président de la République sans concertation. Donc vous imaginez comment ça peut nous embêter, en tout cas au SGEN-CFDT mais bien au-delà parce qu'il y a quand même un mépris des personnels enseignants, des gens qui travaillent sur ces problématiques depuis des années, qui savent de quoi ils parlent. Et puis aussi un mépris des étudiants, il est souligné que les étudiants n'apprennent rien, finalement, à l'INSPE, en tout cas d'un point de vue disciplinaire pendant cinq ans ils n'apprennent rien, enfin je trouve toutes ces évocations méprisantes pour toute la communauté.

On a écrit cette motion très rapidement avec Peggy. Peut-être qu'elle est maladroite, peut-être qu'elle est incomplète mais on l'a faite dans l'urgence, on vous la propose.

**Le Président.-** Peggy, tu veux parler ?

**Mme Cénac .-** Je m'inscris tout à fait dans la continuité de ce que vient de dire Bruno, je n'ai pas d'éléments plus spécifiques à ajouter.

**Le Président.-** Moi, je vais vous donner mon sentiment sur la motion. J'adhère complètement, aucun problème, mais je ne vous cache pas que je trouve le

ton un peu agressif et je trouve qu'il dessert le propos. Je pense que ce qu'a présenté Elsa, par contre, est implacable et on ne peut pas le soupçonner d'être partisan, je le trouve encore plus efficace. Donc moi je serais davantage sur une forme qui serait celle de ta présentation, quitte à la mettre très rapidement en phrases.

**Mme Lang-Ripert.**- C'est presque deux choses différentes, il y a une motion intersyndicale et une voix syndicale qui est une chose, moi j'ai juste essayé de vous donner factuellement les informations qu'on a. Après, il y a des interrogations que je liste qui sont celles des INSPE, des personnels, puis de choses que j'ai pu traduire ici. Moi, les deux me vont, la voix syndicale me va et avoir une motion plus neutre, plus factuelle, pourrait m'aller aussi.

*Discussion sur le texte de la motion.*

**Le Président.**- On ne va peut-être pas tout refaire en séance, l'idée c'est de voter cette motion et puis ensuite la faire circuler en version définitive pour validation dans la journée de demain.

**M. Tizio.**- En fait, il s'agit simplement de la forme. En ce qui me concerne, à titre personnel, je suis favorable au fond de la motion. On va faire comme ça, c'est-à-dire on va la faire circuler, on va voter le principe d'adopter cette motion, on la fait circuler pour vérifier que tout est bien dans les clous et puis ensuite on la diffuse dès lors que tout le monde est d'accord sur la forme qui sortira d'ici demain. On peut faire les choses comme ça, sachant qu'on va se prononcer là, sur le vote du fond de cette motion modulo les éventuelles corrections de forme qui pourraient intervenir d'ici demain, si vous en êtes d'accord. Est-ce qu'il y a une voix dissonante ?

Non, alors je vous propose d'adopter sur le fond, cette motion et donc de la faire nôtre au titre du conseil d'administration de l'université de Bourgogne.

Qui refuse de prendre part au vote ? Qui s'abstient ? Vote contre ?

**26 voix pour (unanimité)**

**M. Tizio.**- Je vous remercie. Donc Cyril est chargé de la faire circuler et de recueillir les avis conformes d'ici demain.

**Le Président.**- Bien, s'il n'y a pas d'autres points sur lesquels vous voulez échanger, il reste à vous remercier pour les échanges et les débats et à vous souhaiter une bonne fin de journée.

À bientôt, au revoir. Merci.

- : - : - : - : - : - : - : -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h.

Le Président

  
Vincent THOMAS